

**RAPPORT**

Rome,  
Italie,  
12-16 octobre  
1992

**Comité FAO  
de lutte contre  
le criquet pèlerin  
Trente-deuxième session**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

**RAPPORT DE LA  
TRENTE DEUXIEME SESSION DU COMITE FAO DE  
LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN**

**Rome, Italie**

**12-16 octobre 1992**

**Division de la Production et de la Protection des plantes  
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
Rome, 1992**

## INTRODUCTION

A sa trente et unième session, tenue à Rome du 24 au 28 septembre 1990, le Comité FAO de Lutte contre le Criquet pèlerin avait décidé que la trente deuxième session du Comité se tiendrait à Rome à une date qui serait déterminée par le Directeur Général de la FAO.

En raison de l'aide constante accordée par la Communauté internationale, il a été une fois de plus considéré qu'il fallait inviter pour cette session aussi bien les pays membres du DLCC que les pays donateurs.

Ainsi, le Directeur Général de la FAO a invité les Gouvernements suivants (Voir annexe I) à être représentés à cette trente deuxième session tenue à Rome du 12 au 16 octobre 1992.

Il a également invité des représentants des Organisations suivantes à participer comme observateurs: Organisation de lutte contre le Criquet pèlerin dans l'Est Africain (DLCO-EA), Organisation commune de lutte anti-acridienne et de lutte anti-aviaire (OCLALAV), Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM), Le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), la Communauté Economique Européenne (CEE), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et le Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI) de l'Organisation de l'Unité africaine.

La session a été ouverte par Dr H. De Haen, Assistant-Directeur-Général du Département de l'Agriculture qui a souhaité la bienvenue aux participants. Il s'est réjoui du maintien de la rémission mais il a néanmoins attiré l'attention sur le fait que personne ne peut à l'heure actuelle prévoir la prochaine résurgence du fléau, en raison de la suppression des composés organochlorés sur lesquels se basait la lutte préventive et la non disponibilité de stratégies alternatives suffisamment éprouvées malgré les recherches entreprises dans le cadre du programme PNUD/FAO (SAC).

Il a souligné que le contrôle des populations du Criquet pèlerin ne se réduit pas à l'application de bonnes techniques; c'est aussi une question d'organisation et elle a bien sûr des implications financières. Il est regrettable que des organisations régionales, depuis longtemps impliquées dans la lutte contre le Criquet pèlerin, soient maintenant sérieusement affaiblies et qu'il n'ait pas été possible de trouver les moyens de les redynamiser ni de renforcer les services de protection de végétaux qui, dans certains cas, les ont remplacé.

Le Fonds fiduciaire 9161, constitué par les seules contributions des pays affectés par le Criquet pèlerin, n'est pas suffisant pour faire face à toutes les dépenses nécessaires. Dr De Haen souhaiterait à ce propos que les donateurs puissent envisager la création d'un Fonds fiduciaire parallèle pour compléter celui des pays menacés par le Criquet pèlerin.

Il a enfin souhaité plein succès aux travaux de la présente session.

### Bureau de la session

Président: M. Thami BENHALIMA (Maroc)

Vice-Président: M. Zafer Al-Yafi (Syrie)

### Comité de rédaction

Le Comité de rédaction est composé des délégués de l'Algérie, du Niger, du Pakistan, de la Syrie, de la Tanzanie, des Fonctionnaires régionaux FAO de lutte antiacridienne et du secrétariat FAO siège. Dr. A. Hafraoui assume les fonctions de secrétaire technique de la Session.

### Remerciements

Le Président a remercié le Directeur Général de la FAO, le Directeur de la Division AGP et le personnel de la FAO pour les dispositions prises qui ont facilité le déroulement des travaux de la session. Il s'est félicité de l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre les pays affectés et la Communauté internationale des donateurs, collaboration qui se poursuit encore après le déclin de l'invasion.

### Félicitations

Le Comité félicite Dr A. Hafraoui pour sa nomination au poste de Fonctionnaire Principal, Responsable du Groupe Acridiens, autres Ravageurs Migrateurs et Opérations d'Urgence.

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. La situation acridienne d'octobre 1990 à octobre 1992
  - (a) Criquet pèlerin
  - (b) Autres espèces
6. Les mesures de lutte entreprises
7. Revue du potentiel de lutte existant
8. Assistance fournie aux pays et aux organisations régionales
9. Projet de lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest
10. Rapport du Groupe Technique sur le Criquet pèlerin
11. Rapport du Comité scientifique consultatif (SAC) FAO/PNUD sur la lutte contre le Criquet pèlerin
  - (a) Nouvelles stratégies possibles de lutte contre le Criquet pèlerin
12. Recherche sur le Criquet pèlerin
13. Aspect environmental
14. Pesticides obsolètes et indésirables
15. Formation
16. Fonds fiduciaire 9161: contributions et dépenses
17. Situation des commissions et des organisations régionales de lutte antiacridienne
  - (a) Commission pour le Proche-Orient
  - (b) Commission pour l'Afrique du Nord-Ouest
  - (c) Commission pour l'Asie du Sud-Ouest
  - (d) DLCO-EA
  - (e) OCLALAV
  - (f) IRLCO-CSA

et suites données aux recommandations formulées à leurs réunions annuelles
18. Autres questions
19. Date et lieu de la prochaine session
20. Adoption du rapport

## V. SITUATION ACRIDIENNE D'OCTOBRE 1990 A OCTOBRE 1992 ET PREVISIONS JUSQU'A FIN 1992

### I. CRIQUET PELERIN

#### Généralités

1. La période considérée a été caractérisée par une situation de rémission. Toutefois il y a lieu de noter les faits suivants:

- reproduction relativement importante dans les zones indo-pakistanaïses en 1990;
- pullulation par des *transiens congregans* dans le sud algérien sur 1600 ha environ à la fin de l'été 1991;
- reproductions étendues dans le nord de la Mauritanie entre décembre 1991 et mai 1992;
- reproduction de populations grégaires sur 1000 ha environ au Sahara Central algérien au cours du printemps 1992;
- localisation de 8000 ha infestés par des *transiens congregans* dans le Brakna en Mauritanie en septembre 1992.

#### Evénements principaux

2. En Afrique de l'ouest, une reproduction à petite échelle a eu lieu en août 1990 dans le sud de la Mauritanie, le sud-est du Mali, l'ouest de l'Aïr au Niger et le Tibesti au nord Tchad. La reproduction s'est poursuivie en octobre en Mauritanie et au Mali et, dans le nord du Tamesna au Niger, un rapport non confirmé faisait état de fortes densités d'adultes et de larves grégaires.

3. En 1991, la situation dans la Région était calme dans l'ensemble. Des adultes épars hivernant dans les zones traditionnelles de reproduction estivale sont arrivés à maturité en juillet. Des pontes ont eu lieu avec l'installation des pluies. Cela eut pour résultat l'apparition de larves isolées vues en août et en septembre dans le centre et le sud de la Mauritanie et le nord du Mali. Au Niger, de fortes densités de larves ont été signalées en août puis en octobre dans le nord de l'Aïr où des pluies importantes ont été enregistrées. Une reproduction de faible densité a eu lieu dans le sud Tibesti au Tchad en octobre.

4. Une reproduction a concerné tout le centre nord de la Mauritanie en octobre-novembre 1991. Vers mi-novembre des larves de dernier stade ont été observées près d'Aleg. Début décembre, des pluies inhabituellement importantes sont tombées dans le nord de la Mauritanie et les régions adjacentes du Sud Maroc. Des pluies légères se sont produites dans les mêmes régions en janvier et février 1992 permettant aux adultes hivernant de devenir lentement matures. Les éclosions provenant des pontes de ces adultes ont eu lieu début mars et ont continué jusqu'à fin avril; c'est ce qu'ont révélé les prospections effectuées en avril-mai. Avec le dessèchement de la végétation, les jeunes ailés se sont déplacés vers les taches vertes restantes et ont présenté des signes de comportement grégaire. Quelques adultes immatures ont aussi commencé à se déplacer vers le sud en direction des zones de reproduction estivale. Des opérations de lutte ont été effectuées de mai à juillet sur 875 ha contre des groupes de larves et d'aïlés arrivant à maturité. Il y a également lieu de noter la signalisation par des nomades, en juin, d'un essaim volant vers le sud en direction des zones de reproduction estivale.

5. En Mauritanie les prospections menées depuis fin août 1992 dans les deux Hodhs, L'Assaba et le Brakna au 10 septembre ont mis en évidence la présence d'ailés immatures dans une végétation généralement verte et dense. Au cours de la deuxième décennie, il y a eu maturation quasi généralisée des ailés dans une végétation toujours verte; quelques accouplements ont été signalés. Le 23 septembre, des populations solitaires et *transiens congregans* ont été observées aux environs de Tourine (18°23N 12°51W), dans la région du Brakna, sur une superficie de 8.000 ha. La densité observée est de 1250 ailés par ha.

6. En Afrique du nord-ouest, une reproduction de forte densité a eu lieu dans la région de Nefzaoua dans le sud tunisien en octobre 1990. Des opérations de lutte ont eu lieu en novembre et décembre contre des larves grégaires et des adultes mélangés à des sauteriaux sur une surface de 13.000 ha; une petite population résiduelle s'est néanmoins maintenue jusqu'en mars 1991.

7. Fin mai et début juin, des pluies inhabituelles sont tombées au Sahara Central en Algérie. Par la suite, une reproduction à petite échelle et de forte densité a eu lieu près d'Adrar où des opérations de lutte ont concerné 45 ha en juin. Les conditions sont restées favorables tout au long de juillet dans les oueds à l'ouest du Hoggar. Une recrudescence modérée s'est développée près de Tamanrasset comme conséquence de la reproduction ayant commencé en juillet. Bien que des opérations de lutte aient été immédiatement entreprises, de fortes densités de larves et d'adultes ont persisté jusqu'à début octobre. Vers mi-octobre, les équipes de lutte avaient traité un total de 1.620 ha. Seules de faibles densités de larves et d'adultes immatures persistaient dans quelques endroits. Plus au sud, de faibles densités de larves et d'adultes étaient présentes près de la frontière malienne début août et, vers mi-septembre, des adultes jaunes étaient observés.

8. En décembre, un rapport signalait un adulte immature isolé dans le nord-est de l'Oued Draa au Maroc.

9. En 1992, la situation dans la région a été relativement calme. Quelques adultes hivernants ont été vus dans le sud de la Tunisie en janvier et en avril, ainsi que dans l'ouest de la Libye et le sud-ouest de l'Algérie en mars. En avril, les prospections réalisées dans le sud du Maroc (Layonne, Dakhla) ont observé des larves de différents stades et des ailés solitaires immatures. Début mai, une reproduction assez importante a été localisée en Algérie à Oued Boutha et Oued Abadegha (100 km sud-est In Salah) où 1005 ha (10 à 50 ind/ha) ont été traités. En septembre, quelques ailés solitaires immatures ont été observés à Bir Guendouz près de Dakhla dans le sud du Maroc.

10. En Afrique de l'est, des adultes matures solitaires sont apparus fin novembre 1990 sur les côtes de la Mer Rouge dans le Delta de Tokar, où ils ont pondu le mois suivant. Début février, de faibles nombres de larves de dernier stade étaient signalés dans le delta de Tokar lesquelles, après la mue imaginale, se sont déplacés vers les zones de reproduction estivale de l'intérieur.

11. Pendant l'été 1991, la situation dans la région a été calme et aucun criquet n'a été signalé.

12. Mi-octobre, de faibles nombres d'adultes ont été signalés sur les côtes de la Mer Rouge dans le Delta de Tokar, où une reproduction a eu lieu à partir de mi-novembre. Des opérations de lutte ont été menées contre de faibles densités de larves et d'adultes fin janvier 1992 et contre de plus fortes densités d'adultes en mélange avec *Locusta* en février et mars, traitant un total de 500 ha.

13. Malgré des pluies non déficitaires en 1992, seules de faibles densités d'adultes immatures ont été signalées dans le Nord Darfour début juin. Début octobre, des reproductions isolées ont eu lieu dans l'est du pays près de Durdeb.

14. Au Proche-Orient, des adultes épars étaient présents sur le sud Tihama d'Arabie Saoudite et à l'intérieur du Yémen en septembre et début octobre 1990. Le 20 octobre, de petits groupes d'adultes matures ont été vus sur la côte est du Yémen près de Mukalla et, mi-novembre, des adultes épars étaient présents sur la côte du Batinah à Oman. Ces populations provenaient très probablement des zones indo-pakistanaïses de reproduction estivale.

15. En mai 1991, une reproduction à petite échelle a eu lieu au centre des côtes de la Mer Rouge en Egypte et des adultes isolés ont été vus dans le Wadi Hadhramaut au Yémen. En juin, des adultes immatures étaient présents dans le sud Tihama en Arabie Saoudite et dans les zones voisines du nord Tihama au Yémen; des adultes isolés étaient également signalés dans l'intérieur près de Marib. Fin juillet et en août, quelques adultes ont été observés sur les plaines côtières à l'ouest d'Aden.

16. En février 1992, des adultes épars étaient signalés sur les côtes de la Mer Rouge au sud de l'Egypte. Le 27, un essaim était signalé près de Jizan dans le sud du Tihama d'Arabie Saoudite et, deux jours plus tard, un petit essaim mature était signalé à 100 km vers le sud, dans le nord Tihama du Yémen. Les équipes de prospection n'ont cependant pas pu confirmer s'il s'agissait de Criquet pèlerin (cela peut avoir été du Criquet arboricole). En avril, une reproduction à petite échelle a eu lieu près de Al-Qunfudah dans le sud Tihama en Arabie Saoudite et des adultes isolés étaient présents le long des plaines côtières à l'ouest d'Aden. En juin, une reproduction importante a eu lieu dans le Tihama au nord de Jeddah; des opérations de lutte ont été conduites sur 600 ha contre des groupes de larves et d'adultes.

17. En Asie du sud-ouest, une reproduction de grande ampleur a eu lieu en septembre 1990 à la suite de pluies importantes dans le Désert du Tharparkar au Pakistan et dans les zones voisines du Rajasthan en Inde. Elle a eu pour conséquence la formation de groupes de larves et d'aîlés immatures pendant les deux mois suivants. Malgré les opérations de lutte, quelques adultes se sont déplacés vers l'ouest et deux essaims immatures ont été signalés dans le Désert du Khipro et dans le Rajasthan, respectivement fin octobre et début novembre. Vers début décembre, seuls des adultes épars restaient dans le Bikaner et le Gujarat au Rajasthan; ils s'y sont maintenus pendant l'hiver.

18. Durant la saison hiverno-printanière de 1991, des adultes épars ont été trouvés dans le Sistan et le Baluchistan en Iran. De faibles densités d'adultes étaient présentes fin mars dans les zones de Turbat et de Panjgur dans le Makran au Pakistan. Dans le Baluchistan, une reproduction à petite échelle a suivi les pluies et des larves sont apparues début avril dans le district de Gwadar où des opérations de lutte ont été entreprises le mois suivant.

19. En mai, les adultes ont commencé à se déplacer vers les zones indo-pakistanaïses de reproduction estivale. Des adultes épars sont apparus dans le Rajasthan début juin. Une reproduction à petite échelle a eu lieu le mois suivant après l'installation des pluies de mousson; elle a continué en septembre. Des adultes isolés sont apparus dans les zones adjacentes du désert du Tharparkar au Pakistan pendant la première moitié de septembre et se sont dispersés vers le Khipro, Nara, Cholistan et Lasbella en octobre. Par ailleurs, des adultes isolés persistaient dans quelques localités du Rajasthan en hiver et au cours du printemps suivant.

20. De faibles densités d'adultes ont été signalées dans les zones côtières du Makran et du Lasbela en mars 1992 et se sont probablement reproduites à petite échelle dans des zones favorables en avril. D'autres adultes étaient également présents à l'intérieur du Baluchistan et dans le Mekran en avril et s'y sont maintenus jusqu'en fin mai.



21. Des adultes isolés sont d'abord apparus dans les zones de reproduction estivale des déserts du Tharparkar et du Cholistan au Pakistan pendant la seconde moitié de juin. Vers mi-juillet des populations analogues étaient présentes dans les districts de Bikaner et Jaisalmer en Inde. De fortes pluies largement répandues, associées avec la mousson, se sont produites pendant la seconde moitié de juillet et la première moitié d'août; il en est résulté une ponte à petite échelle à partir de fin juillet. En août-septembre, des larves éparses et des adultes ont été signalés dans l'ensemble de la zone de reproduction estivale d'Inde et du Pakistan où des pluies fortes ont été enregistrées début septembre. Début octobre, de fortes concentrations de larves et d'adultes ont été signalées près de Bikaner où des opérations de lutte ont été effectuées.

#### Perspectives jusqu'à fin 1992

22. En raison des pluies inhabituellement importantes et répandues sur l'ensemble de la zone de reproduction estivale d'Inde et du Pakistan, il est fortement probable qu'il y aura eu deux générations pour cette saison. Les adultes ont vraisemblablement déjà commencé à se déplacer vers l'ouest vers le Baluchistan au Pakistan et peut-être le sud-est de l'Iran, et vont continuer ceci jusque vers mi-novembre. Quelques adultes peuvent atteindre l'est de la péninsule Arabique et apparaître sur les côtes d'Oman et des Emirats Arabes Unis.

23. Certains nombres d'adultes vont probablement apparaître sur les côtes de la Mer Rouge au sud du Soudan, essentiellement près du delta de Tokar, à partir d'octobre et commencer à se reproduire dans les zones ayant reçu de la pluie.

24. En Afrique de l'ouest, une reproduction à petite échelle va continuer en octobre dans les zones du sud et du centre de la Mauritanie, et probablement dans le sud de l'Adrar des Ifora au Mali et en partie dans le Tamesna au Niger, et ensuite diminuer avec le dessèchement de la végétation avec seulement quelques adultes épars devant rester pendant l'hiver. Dans la mesure où les pluies étaient en-dessous de la moyenne dans la plupart des zones de reproduction estivale et se sont achevées prématurément, il n'est pas probable que des populations significatives se manifestent, ou que des opérations de lutte de grande envergure soient nécessaires.

## II. AUTRES ESPECES

### Criquet migrateur

25. En juin 1991, de petites populations de Criquet migrateur africain en mélange avec du Criquet nomade étaient présentes dans le district de Chobe au Botswana.

26. De janvier à mars 1992, des opérations limitées de lutte ont été réalisées contre des larves et des adultes de Criquet migrateur africain, en mélange avec du Criquet pèlerin, dans le Delta de Tokar sur la côte de la Mer Rouge au Soudan. En mars, une recrudescence a eu lieu dans le district de Chobe au Botswana, où 88 ha ont été traités. Au cours de l'été de la même année, une reproduction à petite échelle a eu lieu dans l'est du Soudan où des opérations de lutte ont été menées.

27. Au cours du premier semestre 1992, une recrudescence majeure du Criquet migrateur malgache s'est produite dans le sud de Madagascar. Cette situation fait suite à trois mois consécutifs de pluies optimales, de reproductions très réussies et de grégarisation dans les zones de multiplication transitoires. Vers mi-février, de fortes densités de larves ont été signalées et, vers juin, on estimait qu'une cinquantaine d'essaims couvraient environ 25.000 ha. La plupart de ceux-ci se sont dispersés sur une vaste zone dans les parties sud et occidentale de l'île. Les opérations de lutte par voie terrestre et aérienne ont concerné 67.000 ha entre février et avril.

### Criquet nomade

28. De mars à mai 1991, de fortes concentrations de larves et d'adultes, les plus fortes depuis 1967, étaient présentes au nord de la Zambie dans les plaines du Ngansa dans la zone de Mweru-wa-Ntipa et dans celle de Kafue Flats au Sud. Ces populations acridiennes ne méritaient cependant pas d'être traitées; elles se sont dispersées vers septembre. A la même époque, une recrudescence a eu lieu dans le district de Chobe au Botswana, où 800 ha ont été traités. Des adultes épars étaient présents dans les plaines de Wembere en Tanzanie, où ils se sont maintenus jusqu'à la fin de l'année; d'autres étaient signalés au Mozambique, au Swaziland et au Malawi.

29. A partir d'avril 1992, une infestation très étendue et de forte densité de jeunes ailés et d'adultes était signalée, surtout sur sorgho sauvage, dans le Mweru-wa-Ntipa au nord de la Zambie et le Kafue Flats au Sud ; ces populations n'ont cependant pas été traitées. En mai, une recrudescence d'adultes s'est produite en dehors de la zone traditionnelle en Tanzanie dans le Kapunga Rice Scheme de Mbeya; des opérations de lutte aérienne ont concerné 610 hectares.

### Criquet brun

30. Fin 1990, s'est déclarée une infestation dans le Plateau de Karoo en Afrique du Sud. De décembre 1990 à avril 1991, un total de 1.134 bandes larvaires et 340 essaims ont été traités. Fin avril 1991, la situation est redevenue calme .

### Criquet marocain

31. En 1991, une infestation de faible ampleur par des bandes larvaires et de fortes densités d'adultes s'est produite dans les provinces du nord de l'Afghanistan. Des opérations de lutte à petite échelle ont été entreprises. Au Maroc, 10.000 ha ont été traités en 1991 dans le Moyen Atlas et 20.000 en 1992 dans la région orientale. En Algérie, 3000 ha ont été traités en 1992 dans le nord-ouest du pays.

### Criquets arboricoles

32. D'août à novembre 1991, des infestations conséquentes de larves et d'adultes ont été signalées dans l'ouest, le centre et l'est du Soudan, où des opérations de lutte aérienne et terrestre ont été menées sur près de 367.000 ha.

33. De juillet à septembre 1992, des infestations de larves et d'adultes étaient signalées dans l'ouest, le centre et l'est du Soudan. Les opérations de traitement ont commencé en juillet juste après l'éclosion et ont porté, jusqu'à début octobre, sur 430.000 ha.

### Sauteriaux

34. En 1991, des infestations, largement répandues, ont eu lieu en Afrique de l'ouest et au Soudan. Les plus fortes étaient concentrées dans une zone comprenant le nord du Sénégal, le sud de la Mauritanie et l'ouest du Mali. Ces infestations étaient cependant à un plus faible niveau que celles de 1990. L'espèce dominante continuait à être *Oedaleus senegalensis*. Toutefois, d'autres espèces ont pullulé et occasionné des dégâts aux cultures. Il s'agit de: *Cataloipus* sp., *Kraussaria angulifera*, *Aiolopus simulatrix*, *Zonocerus variegatus*, *Diablocatantops axillaris* et *Hieroglyphus daganensis*. Des opérations de lutte ont été entreprises au Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan et Tchad, sur une superficie totale de 679.000 ha.

35. Fin 1990, une infestation de sauteriaux s'est produite au Brésil, dans le sud de l'Etat du Rio Grande do Sul; elle s'est poursuivie pendant le printemps 1991. L'espèce dominante était *Rhammotocerus conspersus*.

36. Depuis août 1992, des infestations de sauteriaux ont été signalées en Afrique de l'ouest dans le sud de la Mauritanie, l'ouest du Mali, le sud du Niger, le centre et le nord du Burkina Faso, le Bénin et le Sénégal. Plus de 300.000 ha ont été traités en août et septembre

37. Au Maroc, environ 10.000 ha d'infestations de sauteriaux (notamment *Calliptamus wattenwylanus* et *Oedaleus decorus*) ont été traitées en 1991 et autant en 1992.

## **Recommandations**

38. Après avoir pris connaissance de la situation du Criquet pèlerin qui a prévalu d'octobre 1990 à octobre 1992 dans l'ensemble de l'aire d'habitat permanent de ce ravageur, le Comité:

- relevant la situation préoccupante dans la région du Brakna en Mauritanie où 8000 ha sont infestés par des populations d'ailés matures en cours de grégarisation (1250 ind/ha), recommande la poursuite des prospections et des traitements en cours jusqu'à fin novembre 1992.
- recommande également la prospection des régions du Ouaddai et du Biltine au Tchad.
- s'inquiète de la non prospection de plusieurs régions abritant des aires grégarigènes notamment le nord du Mali et du Niger et certaines zones de l'Ethiopie et de la Somalie et recommande que tout soit mis en oeuvre par tous les moyens disponibles pour assurer ces prospections.

## **VI. MESURES DE LUTTE ENTREPRISES PAR LES PAYS ET LES ORGANISATIONS REGIONALES**

39. Les mesures de lutte entreprises entre septembre 1990 et octobre 1992 contre le Criquet pèlerin figurent à l'annexe III. Ces données sont basées sur l'information fournie par les pays et les organisations régionales dans leurs rapports réguliers, et complétées par l'information fournie par les participants à l'occasion de la réunion.

40. Les infestations de sauteriaux traitées en 1991 et jusqu'à mi-septembre 1992 figurent à l'annexe IV.

## **VII REVUE DU POTENTIEL DE LUTTE EXISTANT**

41. Le secrétariat a demandé aux pays de lui faire parvenir les renseignements relatifs au potentiel de lutte dont ils disposent afin qu'une mise à jour soit faite. Les données recueillies figureront à l'Annexe V.

## **VIII ASSISTANCE FOURNIE AUX PAYS ET AUX ORGANISATIONS REGIONALES**

42. L'aide bilatérale et multilatérale fournie par les donateurs pour les campagnes en 1991 et en 1992 est résumée à l'annexe VI.

43. L'aide totale en 1991 s'élevait à environ 2 millions \$EU et celle de 1992 jusqu'à mi-septembre atteint 650.000 \$EU. L'aide a couvert une gamme étendue d'équipements et de fournitures comprenant des pesticides, des véhicules, des vêtements de protection, des provisions d'heures de vol, des frais de fonctionnement et de l'assistance technique.

44. Tout en appréciant l'assistance fournie par la Communauté internationale, le Comité relève la très nette diminution de cette aide par rapport aux années précédentes et constate avec regret cette tendance inquiétante. Demande et lance un appel pour que l'assistance soit maintenue, progressive et suffisante.

## IX. PROJET DE LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST

45. Le secrétariat a informé le Comité des développements intervenus dans la mise au point de ce projet et en a présenté la dernière version préparée en septembre 1992 par un groupe *ad hoc* comprenant des représentants de la région et de la F.A.O. (Annexe VII).

46. En raison des difficultés financières rencontrées pour la mise en oeuvre de ce projet dans sa conception initiale qui associait les aspects strictement opérationnels à d'autres complémentaires mais combien utiles pour la réalisation d'une stratégie à long terme susceptible de résoudre le problème du Criquet pèlerin (recherches, formations, météorologie, télédétection...), le groupe *ad hoc* a jugé opportun de limiter l'objectif du projet au renforcement de la lutte préventive dans sa composante opérationnelle.

47. De ce fait, le montant des apports extérieurs dans la dernière version du projet est ramené à environ 9.700.000 \$EU.

48. Le Comité a approuvé le programme et a demandé à la FAO de le faire parvenir dans les meilleurs délais aux pays concernés et aux donateurs. Un appel pressant a été lancé à ces derniers afin qu'ils en assurent le financement.

49. Le Comité a souligné, compte tenu de la complémentarité des aires grégarigènes, que la mise en oeuvre de ce projet faciliterait la réalisation de projets similaires dans les régions centrale et orientale.

50. Par ailleurs, le financement des autres composantes sera recherché dans le cadre de projets spécifiques.

51. En ce qui concerne la météorologie, dont les données sont indispensables au succès de la lutte préventive, et en raison de l'intérêt manifesté par certaines institutions à collaborer dans ce domaine, le Comité demande à la FAO et à l'OMM de coordonner leurs efforts pour élaborer et rechercher le financement d'un projet destiné à couvrir par des stations météorologiques automatiques les aires grégarigènes qui en sont dépourvues.

## X. GROUPE TECHNIQUE SUR LE CRIQUET PELERIN

52. Après avoir examiné le rapport du groupe technique, réuni à Rome du 18 au 20 février 1992 (Annexe VIII), le Comité l'a adopté tout en maintenant la fréquence des réunions bi-annuelles de ce groupe décidée lors de la 31<sup>ème</sup> session.

53. En outre, le Comité a reconduit les membres du groupe technique pour une autre période de 2 ans. Les membres sont :

S.S. Bamofleh (Arabie Saoudite)  
T. Ben Halima (Maroc)  
A.M. Karrar (DLCO-EA)  
M. Shafi (Pakistan)  
L. Soumaré (OCLALAV)

## XI RAPPORT DU COMITE SCIENTIFIQUE CONSULTATIF (SAC) SUR LA RECHERCHE ACRIDIENNE

54. Le président du Comité Scientifique Consultatif a informé le DLCC que 7 projets de recherche, sur les 88 qui lui ont été proposés par des institutions relevant surtout des pays développés, ont été approuvés et que 5 des 7 ont déjà obtenu le financement. Il a demandé l'appui au projet d'hétérogénéité génétique par l'envoi des spécimens de criquet de différentes régions de son aire d'habitat. Il a sollicité du Maroc, son accord sur la tenue dans ce pays d'un atelier sur la recherche et la lutte antiacridienne, courant 1993.

55. Par ailleurs, il souhaite la prolongation du mandat du SAC pour une autre période de 3 ans en vue de parachever les travaux de recherche entrepris.

56. A la lumière des informations données par le président du SAC, le Comité a relevé que ce dernier conduit ses travaux pratiquement en vase clos et que les recherches entreprises sont dans leur majorité réalisées dans les laboratoires des pays développés.

57. Le Comité a constaté aussi que les relations entre le SAC et le DLCC ne sont pas clairement définies. A cet effet, il a décidé la constitution d'un groupe de travail devant, en marge de la présente session, identifier les relations pouvant exister entre ces structures et proposer le cadre approprié pour la coordination de leurs activités.

58. Le Comité rappelle que dans son mandat il est stipulé de "promouvoir la coordination des procédures nationales et internationales, des mesures préventives de lutte contre le Criquet pèlerin et de la recherche" et que ce mandat a été confirmé lors de la 30ème session.

59. Le rapport de la 36ème réunion du Conseil des gouverneurs du PNUD, en relation avec le SAC, relate que (citations):

- (a) "la FAO sera un "co-sponsor" de ce programme";
- (b) ".....considération doit être donnée pour impliquer les pays concernés par le Criquet pèlerin à travers des scientifiques et des institutions au moins comme partenaires de la recherche";
- (c) "Rapports d'avancement des activités conduites dans le projet GLO/89/002 à transmettre au Comité scientifique (SAC) et au DLCC pour étude et avis";
- (d) "le Comité scientifique doit donner son avis sur les priorités en matière de recherche";
- (e) "le Comité scientifique donnera son avis sur le développement d'un réseau international de recherche sur le Criquet pèlerin qui doit encourager la collaboration entre les scientifiques des pays développés et en voie de développement et fournir des opportunités de recherche de terrain dans les pays affectés par les acridiens";
- (f) "les membres du SAC serviront selon leurs capacités personnelles pour une période de 3 ans avec la possibilité de renouvellement pour 3 autres années et seront sélectionnés parmi des scientifiques distingués sur la base de leurs qualifications, expérience et répartition géographique".

60. Le Comité recommande à la FAO de s'assurer que le rapport sur les programmes de recherches recommandés par le SAC soit détaillé et complet et présenté au Comité de Lutte contre le Criquet pèlerin et à son Groupe technique pour étude.

61. A l'avenir, ces programmes devraient impliquer les institutions des pays affectés par le Criquet pèlerin.

62. Le Comité recommande aussi que le SAC participe pleinement en qualité d'observateur aux prochaines sessions du DLCC.

63. Le Comité demande à la FAO de porter ces recommandations à l'attention du PNUD en sa qualité de "co-sponsor" du SAC.

## XII. RECHERCHE SUR LE CRIQUET PELERIN

64. Le secrétariat a présenté un document faisant le point sur les recherches réalisées, celles en cours et les thèmes pouvant être étudiés pour améliorer le contrôle et les stratégies de lutte alternatives contre le criquet pèlerin. Il a souhaité que les pays lui fassent part de leurs observations et commentaires sur le document présenté (AGP/DLCC/92/6(a)).

65. De nombreux intervenants ont porté à la connaissance des participants les travaux de recherches engagés par plusieurs institutions sur des thèmes très variés concernant la lutte antiacridienne.

On peut en citer de façon non restrictive:

- les travaux de la FAO sur la télédétection;
- ceux de la GTZ sur les méthodes alternatives, la télédétection, la physiologie, l'estimation des pertes de récolte, l'économie de la lutte et la formation;
- le projet GIS (Geographical Information System) d'Edimbourg au Royaume Uni;
- les recherches de l'USAID sur la lutte alternative, la lutte intégrée, la destruction des pesticides périmés, et l'estimation des pertes;
- les travaux entrepris au Nigéria sur les effets des extraits végétaux (Neem) sur les acridiens.

66. Le Comité, tout en relevant l'intérêt que portent plusieurs institutions à la recherche sur le criquet pèlerin, constate un manque de coordination à différents niveaux, une implication insuffisante des institutions des pays affectés par le fléau et une limitation des informations aussi bien sur le déroulement des activités que sur les résultats obtenus.

67. Pour remédier à cette situation, le Comité recommande:

- une meilleure coordination de ces activités de recherches; la FAO, les donateurs et les pays concernés devant faire l'effort nécessaire pour mettre au point le système le plus approprié pour répondre à cet objectif.
- une association plus importante des pays concernés au choix des thèmes à traiter;
- un renforcement des institutions des pays affectés pour les rendre à même de participer activement à ces recherches et rendre aisée et continue la réalisation des travaux de terrain qui sont indispensables à la compréhension des aspects complexes du problème acridien;
- la nécessité de diffuser les résultats obtenus. A cet effet, et bien que ces résultats puissent être publiés dans des revues spécialisées ou à l'occasion de rencontres scientifiques, le Comité suggère à la FAO la diffusion de l'ensemble des résultats dans une publication appropriée.

68. Le Comité recommande que des efforts continus soient entrepris en vue de la recherche et le développement des méthodologies alternatives, comme la télédétection, afin d'obtenir toute l'information nécessaire pour la prévision de la situation du criquet pèlerin.

### XIII. ASPECT ENVIRONNEMENTAL

69. Le Comité a été informé des activités réalisées dans le cadre du projet Locustox (FAO/ECLO/SEN/003/NET) basé au Sénégal et dont la 1ère phase prend fin en décembre 1993. Ce projet a pour objectifs:

- l'établissement de recommandations sur le choix des pesticides appropriés pour certains écosystèmes africains et le matériel pour les utiliser;
- le développement de méthodes de lutte non polluantes pour l'homme et l'environnement;
- la formation du personnel technique de recherche et d'évaluation des effets indésirables des pesticides;
- la création d'une base de données éco-toxicologique accessible aux chercheurs de tous les pays du monde.

### XIV. PESTICIDES OBSOLETES ET INDESIRABLES

70. En application de la recommandation faite par la 31ème Session au sujet des pesticides obsolètes, la FAO a créé au niveau de son siège, un poste temporaire ayant pour principale mission:

- l'établissement d'un inventaire précis des stocks existants de pesticides obsolètes et indésirables;
- l'élaboration d'un projet ayant pour objectif la mise en place d'un programme de prévention et d'élimination de ces produits.

71. Ce projet a été élaboré et soumis à un donateur déjà identifié en vue de son financement. Ses objectifs sont:

- inventorier les méthodes d'élimination des pesticides obsolètes et les évaluer sur les plans financiers, écologiques et logistiques;
- établir les directives techniques pour la gestion des stocks;
- réaliser quelques essais pilotes de destruction;
- établir un programme multidonateurs de grande envergure pour le reconditionnement et l'élimination de l'ensemble des stocks périmés.

72. D'un autre côté, l'USAID et la GTZ ont fait part de leur expérience dans ce domaine notamment l'élimination de la Dieldrine au Niger et au Pakistan et les projets en cours en Mauritanie et à Madagascar (GTZ).

73. Le Comité souligne l'intérêt de ces actions, et demande, en raison de la gravité du problème, que les études prévues soient exécutées avec la célérité requise afin d'entamer rapidement les opérations de destruction.



74. Le Comité souligne également le besoin urgent de rechercher les moyens permettant:

- de mieux gérer les stocks de pesticides encore utilisables (reconditionnement, construction d'abris appropriés,...)
- d'appliquer le principe de la triangulation pour utiliser les quantités desdits pesticides en surplus dans certaines régions.

75. Le Comité attire l'attention de la communauté internationale, qu'à défaut de mise en oeuvre de ces deux dernières mesures, les stocks importants d'insecticides aujourd'hui utilisables deviendront, dans un proche avenir, à leur tour obsolètes.

76. Le Comité remercie les donateurs ayant déjà contribué à solutionner en partie le problème des pesticides obsolètes et prend note de leur disponibilité à poursuivre leurs efforts dans le même sens. Il souhaite que d'autres donateurs participent à cet effort en vue d'assurer une solution globale aux problèmes posés par les pesticides préservant ainsi l'environnement.

## XV. FORMATION

77. En application de la recommandation faite à ce sujet lors de la 31ème session du DLCC, le secrétariat a entrepris l'évaluation des besoins des pays membres. Cette évaluation n'étant pas encore terminée, le secrétariat a insisté sur la nécessité de lui faire parvenir les informations demandées avec le maximum de réalisme.

78. Après débat, le Comité réaffirme sa position sur la priorité à accorder à la formation de haut niveau et recommande de nouveau d'assurer son financement sur le fonds fiduciaire 9161, et ce, dès 1993. Concernant, le nombre de bourse et le choix des pays bénéficiaires, le Groupe Technique sur le Criquet pèlerin mandaté par le DLCC en conviendra à sa prochaine réunion.

79. Par ailleurs, le Comité insiste sur le fait que les projets de recherches doivent nécessairement servir de cadre aux formations de haut niveau tout en assurant leur financement.

"Renforcement d'un système d'alerte rapide pour la lutte préventive contre le Criquet pèlerin" GCP/int/517/BEL

80. En 1990, le Gouvernement de la Belgique a accepté de financer un projet de trois ans sur le "Renforcement d'un système d'alerte rapide pour la lutte préventive contre le Criquet pèlerin". Le projet a commencé fin 1990. A l'intérieur de ce projet, des fonds ont été attribués pour la formation d'agents d'information sur le Criquet pèlerin et pour quatre ateliers régionaux.

81. La formation d'agents d'information sur le Criquet pèlerin consistait en une session individuelle de deux semaines au Siège de la FAO pour des agents de l'information acridienne venant des pays affectés. A l'occasion du stage, chaque agent d'information a été formé par les fonctionnaires de la FAO de la Prévision Acridienne dans les domaines de la prospection, du compte-rendu, du pointage sur carte, de l'analyse, de la télédétection et de la prévision. Jusqu'à présent ont été formés les Agents d'Information des pays suivants: Soudan, Pakistan, Oman, Algérie, Maroc, Yémen, Arabie Saoudite, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad.

82. Grâce au projet, des ateliers régionaux sur la "Surveillance et Traitements UBV contre le Criquet pèlerin" ont été réalisés en Asie du sud-ouest (Jodhpur, Inde, décembre 1991) et au Proche-Orient (Oman, février 1992). Les deux derniers ateliers auront lieu en Afrique de l'ouest (Niamey, Niger, novembre 1992) et en Afrique du nord-ouest (Mauritanie, avril 1993). Le modèle de chaque atelier est basé sur la participation active de 16 stagiaires organisés en quatre groupes, chacun suivi par un encadreur. De nombreux exercices pratiques de terrain et en salle, ainsi que des démonstrations sur la prospection et la lutte sont présentés pendant l'atelier.

83. La dépense totale pour les activités réalisées par le projet s'élevait à 13.000 US\$ en 1990, 242.000 US\$ en 1991, et approximativement 337.000 US\$ en 1992. On s'attend à ce que le projet s'achève fin 1993.

#### XVI. FONDS FIDUCIAIRE 9161: CONTRIBUTIONS ET DEPENSES

84. Le secrétariat a présenté un état du budget annuel et des comptes pour la période 1990-1992 (Annexe IX).

85. Les dépenses de 1990 s'élèvent à 42 159 \$ E.U. représentant 20% du budget annuel. Ces dépenses réduites sont principalement dues au fait que les activités sur le Criquet pèlerin ont été pour une large part financées sur des reliquats de projets approuvés pendant la période d'invasion et qui n'ont été cloturés qu'en fin 1990.

86. En 1991, le total des dépenses est de 110 806 \$ E.U. couvrant principalement les coûts des diverses réunions et des activités de surveillance du Criquet pèlerin.

87. En prenant en compte le solde positif de 386 464 \$ E.U. en fin 91, les contributions reçues fin août 1992 et les intérêts afférents, le montant actuel du fonds fiduciaire est de 471 404 \$ E.U. Pour 1992, les engagements financiers sont estimés à 104 851 \$ E.U., laissant un solde positif de 366 553 \$ E.U.

88. Le Comité a approuvé le budget et les comptes présentés.

89. Un programme biennal d'activité d'un montant de 400 000 \$ E.U. devra être élaboré par le secrétariat de la FAO et soumis pour examen au groupe technique à sa prochaine réunion prévue début 1993.

90. En application des recommandations de la 31<sup>ème</sup> session tenue en septembre 1990 (para. 60 du rapport du Comité), le Comité réaffirme la nécessité de dégager des fonds pour une ou deux bourses de haut niveau par an. Cette activité sera intégrée au plan de travail mentionné précédemment.

91. En outre, le Comité a été informé de l'état des contributions impayées et reçues à la fin août 1992. Le Comité a exprimé son inquiétude pour les arriérés importants des membres du comité comme indiqué dans l'annexe IX. A cet égard, les délégués des pays mentionnés ci-dessous ont annoncé comme suit le paiement de leurs contributions au fonds 9161:

- Pakistan: les impayés pour la période 92/93 ont été réglés à la F.A.O le 12.10.92.

- Syrie et Iran: le paiement des contributions en retard concernant différentes périodes est en cours.

92. Par ailleurs, le comité a jugé pertinente la proposition faite par Dr. De Haen relative à la création d'un fonds fiduciaire parallèle à celui du Criquet pèlerin et demande au Secrétariat d'étudier la question entre la FAO et les Donateurs.

93. Le Comité, ayant pris connaissance, que seuls les pays affectés par le criquet souscrivent au fonds fiduciaire alors qu'un grand nombre sont membres du Comité, demande au secrétariat d'étudier avec le Groupe Technique les raisons et le mécanisme établi pour le barème de contribution au fond.

#### **XVII. SITUATION DES COMMISSIONS ET DES ORGANISATIONS REGIONALES DE LUTTE ANTIACRIDIANNE**

94. Après avoir pris connaissance des activités menées par les commissions et les organisations régionales depuis octobre 1990 (voir Annexe X ), le Comité:

- apprécie l'importance du rôle joué par ces commissions et organisations dans la coordination des activités acridiennes au sein de chaque région (prospections conjointes, formation, renforcement du potentiel d'intervention des pays, collecte et diffusion de l'information ....);
- souligne l'effort réalisé par la F.A.O pour redynamiser la Commission du Proche Orient. Il a pris note du transfert de son siège de Djeddah au Caire ainsi que de la désignation temporaire du fonctionnaire chargé de la Protection des végétaux au sein de la Représentation régionale de la FAO au Caire pour la diriger;
- regrette, malgré l'effort précité, la suppression du poste et recommande son rétablissement;
- réitère sa recommandation de la 31ème session relative au rétablissement dans les meilleurs délais du poste de fonctionnaire régional de lutte antiacridienne pour l'Asie du Sud-Ouest.

95. A cet effet, le Comité demande aux pays des deux régions concernées d'appuyer ces recommandations auprès de la FAO.

#### **XVIII. DIVERS**

96. Le Comité demande au secrétariat:

- de présenter à chaque session du DLCC un rapport faisant ressortir les recommandations adoptées et l'état de leur exécution;
- d'envoyer suffisamment à l'avance aux Etats membres et aux invités les documents de travail de la session.
- de mettre à la disposition des participants à chaque session les documents statutaires du DLCC, de ses Commissions régionales et des organes subsidiaires.

#### **XIX DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION**

97. Le Comité approuve que la prochaine session du DLCC se tienne au siège de la F.A.O à Rome à une date qui sera fixée par le Directeur Général de la F.A.O.

#### **XX ADOPTION**

98. A l'issue des débats, le rapport final de la 32ème Session a été adopté avec ses annexes.

Afghanistan  
Algérie  
Allemagne  
Arabie Saoudite  
Australie  
Bahrein  
Belgique  
Bénin  
Bulgarie  
Burkina Faso  
Cameroun  
Canada  
Cap Vert  
Côte d'Ivoire  
Djibouti  
Egypte  
Emirats Arabes Unis  
Espagne  
Etats Unis d'Amérique  
Ethiopie  
Finlande  
France  
Gambie  
Ghana  
Grèce  
Guinée  
Inde  
Iran  
Irak  
Israël  
Italie  
Japon  
Jordanie

Kenya  
Koweït  
Liban  
Libye  
Luxembourg  
Mali  
Maroc  
Mauritanie  
Niger  
Nigeria  
Norvège  
Oman  
Ouganda  
Pakistan  
Pays-Bas  
Portugal  
Qatar  
République Centrafricaine  
République du Yémen  
Royaume Uni  
Sénégal  
Sierra Leone  
Somalie  
Soudan  
Suède  
Suisse  
Syrie  
Tanzanie  
Tchad  
Togo  
Tunisie  
Turquie

**PARTICIPANTS A LA SESSION  
DELEGATIONS DES PAYS MEMBRES  
DE LA FAO**

ANNEXE II

Algérie

Amina Boudjelti  
Ambassade de la République Algérienne  
Démocratique et Populaire  
Via Barnaba Oriani 26  
00197 Rome  
Italie

Bachir Chara  
Ingenieur Principal  
Ministère de l'Agriculture  
INPV  
B.P. 80  
El Harrach  
Algérie

Bénin

Chakirou Lawani  
Chef de Service Protection des Végétaux  
Ministère du Développement Rural  
B.P. 58 Portonovo  
Bénin

Cameroun

Thomas Yanga  
Représentant Permanent Suppléant  
auprès de la FAO  
Ambassade de la République du Cameroun  
Via di Siracusa 4-6  
00161 Rome  
Italy

Canada

Roger Benjamin  
Spécialiste en Agriculture  
CIDA  
200 Promenade du Portage  
Hull (QUE) KIA-069  
Canada

Tchad

Abou Palouma  
Directeur National  
Projet de Renforcement de la  
Protection des Végétaux  
Ministère de l'Agriculture  
N'Djamena  
Tchad

Côte d'Ivoire

Kouamé Otchoumou  
Direction de la Protection des  
Végétaux et de la Qualité  
Ministère de l'Agriculture et  
Ressources Animales  
B.P. V7

Zoman Daniel  
Représentant Permanent Adjoint  
auprès de la FAO  
Ambassade de la République de Côte d'Ivoire  
Via Lazzaro Spallanzani 4-6  
00161 Rome

Egypte

Adel Aboul-Naga  
Alternate Permanent Representative  
Permanent Representation of the Arab  
Republic of Egypt to FAO  
Via Salaria 267  
Rome  
Italy

France

Jean Louis Millo  
Département Environnement  
Coopération Française  
20 rue Monsieur  
Paris  
75015 France

Tahar Rachadi  
Chercheur Lutte Antiacridienne  
PRIFAS-CIRAD  
21, rue des arbusiers  
34920 Le Crès  
France

Allemagne

Stephan Krall  
Coordinator for GTZ Locust &  
Grasshopper Projects  
BMZ  
Postfach 5180  
6236 Eschborn  
Germany

Grèce

Joanna Karanikolou Papadopoulou  
Agronomist in Plant Protection  
Ministry of Agriculture  
3-5 Ippokratous Str  
Athens  
Greece

Inde

Vishnu Bhagivan  
Minister (Agr)  
Embassy of India  
Via XX Settembre  
00187 Rome  
Italy

Israël

Zwi Klein  
Head of Entomological Section  
Department of Plant Protection  
& Inspection  
Ministry of Agriculture  
P.O.B. 78  
Bet Dagan 50250  
Israel

Iran. République Islamique d'

S. Mohammed Raessolsadat  
P.P.O. Director of Khorasan Province  
Representation of Iran to FAO  
Via Aventino 8  
Rome  
Italy

Parviz Karbasi  
Alternate Permanent Representative of Iran  
to FAO  
Via Aventino 8  
Rome  
Italy

Irak

Kutaiba M. Hassan  
Permanent Representative of Iraq to FAO  
Via della Camilluccia 355  
00135 Rome  
Italy

Kenya

Patrick M. Nzve  
Alternate Permanent Representative  
of Kenya to FAO  
Embassy of the Republic of Kenya  
Via Icilio 14  
00153 Rome  
Italy

Koweït

Yousuf Al-Tarakma  
Plant Protection & Quarantine Supervisor  
Ministry Of Agricultural Affairs & Fish Resources  
Plant Protection Division  
P.O. Box 21422 A.C. 13075  
Safat  
Koweït

Fatima Hayat  
Alternate Permanent Representative  
of Kuwait to FAO  
Embassy of the State of Kuwait  
124/126 Via Archimede  
00197 Rome  
Italy

Libye

Seghayer Mansur-Mabruk  
People's Libyan Arab Jamahiriya  
Permanent Representative to FAO  
Via Nomentana 365  
00162 Rome  
Italy

Maroc

Thami Benhalima  
Chef du Centre National de Lutte  
Antiacridienne d'Aït-Melloul  
Ministère de l'Intérieur  
B.P. 125 Inezgane  
Maroc

Mustapha Sinaceur  
Représentant Permanent Adjoint du Maroc  
auprès de la FAO  
Ambassade du Maroc  
Via Lazzaro Spallazani 8-10  
00161 Rome  
Italy

Pays-Bas

Arnoldus Van Huis  
Advisor  
Directorate General for International  
Cooperation  
Ministry of Foreign Affairs  
P.O. Box 8031  
6700 EH Wageningen  
The Netherlands

Niger

Ousseini Kabo  
Directeur de la Protection des  
Végétaux  
Ministère de l'Agriculture  
et de l'Elevage  
B.P. 323  
Niamey  
Niger

Nigeria

F. Bature  
Permanent Representative to FAO  
Embassy of the Federal Republic of  
Nigeria  
Via Orazio 14-16  
00193 Rome  
Italy

Pakistan

Muhammad Shafi  
Adviser and Director  
Department of Plant Protection  
Ministry of Food and Agriculture  
Mair Halt  
Karachi -27  
Pakistan

Royaume Uni

Joyce Magor  
Windborne Pest Programme Manager  
Overseas Development Administration  
NRI  
Central Avenue  
Chatham Maritime  
Chatham, Kent ME44TB  
United Kingdom

Sénégal

Sidaty Aidara  
Conseiller, Représentant  
Permanent Adjoint  
Ambassade de la République du  
Sénégal  
Via Lisbona 3  
Rome 00198  
Italy

Soudan

Hassan Abbas  
Director General  
Plant Protection Directorate  
Box 14  
Khartoum North  
Sudan

Syrie

Rifaat Lahm  
Director of Plant Protection  
Ministry of Agriculture & Agrarian Reform  
Damascus  
Syria

Zafir El Yafi  
Head of Pesticide Division & Locust Control  
Ministry of Agriculture & Agrarian Reform  
Damascus  
Syria

Tanzanie

Joseph K. Mhella  
Alternate Permanent Representative  
to FAO  
Embassy of the United Republic  
of Tanzania  
Rome 00196  
Italy

Tunisie

Amor Ben Romdhane  
Représentant Permanent de la  
Tunisie auprès de la FAO  
Via Asmara, 7  
00199 Rome  
Italie

Emirats Arabes Unis

Abdulla A. Ben Abdulaziz al Shihhi  
Central Director  
Plant Protection  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
United Arab Emirates

United States of America

Alan Green  
Agriculturist  
United States Department of Agriculture  
Federal Building  
6505 Belcrest Road  
Hyattsville, MD 20782  
USA

Allan Showler  
Integrated Pest Management Specialist  
Office of Agriculture  
Bureau for Research & Development  
U.S. Agency for International Development  
U.S. State Department Building  
Washington, D.C. 20523-1809  
USA

Harry C. MUSSMAN  
Agricultural Attaché  
United States Mission to the  
United Nations  
Agencies for Food and Agriculture  
Rome, Italy

## **OBSERVATEURS**

### **Organisation de lutte contre le Criquet nomade en Afrique du Sud (IRLCO-CSA)**

Erikana Byaruhanga  
Director  
International Red Locust Control Organisation for  
Central and Southern Africa (IRLCO-CSA)  
P.O. Box 240252  
Ndola  
Zambia

### **Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire (OCLALAV)**

Abdallahi Ould Soueid'Ahmed  
Directeur Général  
OCLALAV  
B.P. 1066  
Dakar  
Sénégal

Lassana Soumaré  
Directeur Technique  
OCLALAV  
B.P. 1066  
Dakar  
Sénégal

Annie Monard  
Conseiller Scientifique et technique  
OCLALAV  
B.P. 1066  
Dakar  
Sénégal

### **Organisation de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique de l'Est (DLCO-EA)**

Abdel Moneim Karrar  
Director  
Desert Locust Control Organization for East Africa (DLCO-EA)  
P.O. Box 4255  
Addis Ababa  
Ethiopia

### **Commission Economique Africaine des Nations Unies (CEA)**

Samuel C. Nana-Sinkam  
Director  
Joint ECA/FAO Agriculture Division  
United Nations Economic Commission for Africa  
P.O. Box 3001  
Addis Ababa  
Ethiopia



Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM)

Kaliba Konare  
President  
Regional Association for Africa  
WMO  
B.P. 2300  
CH-1211 Genève 2  
Suisse

LUX-Development

Oliviero Moruzzi  
Program Manager  
LUX-Development  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-1015 Luxembourg

Scientific Advisory Committee (SAC)

F. Adelbert Schulz  
Professor  
Department of Phytomedicine  
Th-Hn  
1000 Berlin 33  
Federal Republic of Germany

**PERSONNEL DE LA FAO**

H. de Haen  
Assistant Directeur-Général  
Département de l'Agriculture

A. Papasolomontos  
Directeur  
Division de la production végétale et de la protection des plantes

N. A. Van Der Graaff  
Chef Service Protection des Plantes

Abderrahmane Hafraoui  
Fonctionnaire Principal  
Centre d'intervention antiacridienne d'urgence  
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Jeremy Roffey  
Fonctionnaire Principal  
Centre d'intervention antiacridienne d'urgence  
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Hilde Niggemann  
Fonctionnaire Agricole  
Centre d'intervention antiacridienne d'urgence  
Division de la production végétale et de la protection des plantes

M. de Montaigne  
Fonctionnaire information, prévision acridienne  
Centre d'intervention antiacridienne d'urgence  
Division de la production végétale et de la protection des plantes

K. Cressman  
Fonctionnaire information, prévision acridienne  
Centre d'intervention antiacridienne d'urgence  
Division de la production végétale et de la protection des plantes

Michel Cherlet  
Fonctionnaire en télédétection  
Division pour la recherche et le développement technique

**PERSONNEL REGIONAL**

Nézil Mahjoub	Fonctionnaire Régional acridien, Alger
Wolfgang Meinzingen	Chef Projet, RAF/88/033, Nairobi
M. Taher	Fonctionnaire Régional PV pour le Moyen Orient (RNEA) Caire, Egypte
Jude Andreasen	Chef du projet ECLO/SEN/003/NET, Sénégal

## MESURES DE LUTTE ENTREPRISES CONTRE LE CRIQUET PELERIN, SEPTEMBRE 1990 - OCTOBRE 1992

PAYS	PERIODE	INFESTATION	SURFACE		PESTICIDE		METHODE	NOTES
			(ha)		QUANTITEE	TYPE		
ALGERIE	Juin-91	larves et adultes	45		n/d	UBV	terrestre	
	Mai-92	groupes de larves et adultes	1,620		n/d	UBV	terrestre	
		groupes d'adultes	1,500		n/d		n/d	terrestre
ARABIE SAOUDITE	Juin-92	larves et groupes d'adultes	600		n/d		terrestre	
INDE	Sep-Oct-90	adultes et groupes de larves adultes	480		12,000		terrestre	
	Nov-90	essaïm	220		5,500	poudrage (kg)	terrestre	
	Oct-92	larves et adultes	n/d		n/d		terrestre	
MAURITANIE	Mai-Juil-92	adultes et groupes de larves adultes	875		438	UBV	terrestre	
	Sep-92	adultes	200				terrestre	
PAKISTAN	Sep-Oct-90	groupes de larves	4,700		300	poudrage (kg)	terrestre	surface estimée
	Sep-Oct-90	adultes	600		60	poudrage (kg)	terrestre	
	Mai-91	larves et adultes	200		20	poudrage (kg)	terrestre	
SOUDAN	Jan-Mar-92	larves et adultes	347		300	UBV (l)	terrestre	
	Jan-Mar-92	larves et adultes	140		n/d	poudrage (kg)	terrestre	
TUNISIE	Nov-Dec-90	larves et adultes	13,000		n/d		terrestre	dans cette superficie
<b>SURFACE TOTALE TRAITEE</b>			=====					
			<b>24,527</b>					

Note:

(l) = litres

(t) = tonnes

n/d = non disponible

## ANNEXE IV

## MESURES DE LUTTE ENTREPRISES CONTRE LES SAUTERIAUX, JANVIER 1990 - SEPTEMBRE 1992

PAYS	1990		1991		1992		NOTES
	SURFACE (ha)	METHODE	SURFACE (ha)	METHODE	SURFACE (ha)	METHODE	
BENIN	n/d	n/d	3,316	terrestre	4,260	terrestre	jusqu'au 30.9.92
BURKINA FASO	90,000	terrestre	32,026	terrestre	32,000	terrestre	jusqu'au 30.9.92
MALI	459,171	terrestre/aérien	138,406	terrestre	52,000	terrestre	jusqu'au 30.9.92
MAURITANIE	150,213	terrestre/aérien	143,500	terrestre/aérien	12,500	terrestre	jusqu'au 30.9.92
MAROC	n/a	n/d	n/d	n/d	33,000	n/d	jusqu'au 30.9.92
NIGER	567,165	terrestre/aérien		terrestre	130,000	terrestre/aérien	jusqu'au 30.9.92
SENEGAL	252,207	terrestre/aérien	275,665	terrestre	120,000	terrestre	jusqu'au 30.9.92
SOUDAN	n/a	n/d	27,618	terrestre	n/d	n/d	
TCHAD	97,322	terrestre	45,944	terrestre	n/d	n/d	
<b>TOTAL</b>	<b>1,518,756</b>		<b>620,531</b>		<b>383,760</b>		

POTENTIEL DE LUTTE CRIQUETS ET SAUTERIAUX EN SEPTEMBRE 1992

ANNEXE V

REGION	PAYS	DATE	UBV (1)	CE (1)	TOTAL (1)	POUDRAGE (kg) (1)	VEHICULES	RADIOS	PULVERISAT.	AVION	HELICOP	PERSO.	
AFRIQUE NORD	Maroc	Jan-90	1,575,205	1,454,732	3,029,937		180	100	1,750	10	.	300	
	Tunisie	Mar-89			0					8	.		
	Libye	Sep-90	87,625	35,652	123,277	0	235	55	427			52	
	Algérie	Jul-89	1,500,000	500,000	2,000,000	1,500,000	100	38	1,800	8	.		
AFRIQUE OUEST	Mauritanie	Déc-89	315,137	35,595	350,732	423,000	50	62	4,260				
	Sénégal	Déc-89	59,000	19,464	78,464	1,301,550	42	58	1,909				
	Gambie	Déc-88	5,000	520	5,520	200,000	15	34	1,262			209	
	Ghana	Sep-90	66,100		66,100		8		126				
	Guinée Bissau	Déc-88	8,000	15,000	23,000	8,000	3		146			30	
	Mali **	Déc-89	204,389	12,860	217,249	24,734	78	48	1,228	3			
	Niger	Jan-90	28,098	2,200	30,298	122,314	39	32	15,670	3			
	Tchad	Oct-89	165,115	4,210	169,325	10,700	49	33	183	2	1	48	
	Burkina Faso	Déc-89	66,855	0	66,855	43,010	53	18	18,565				
	Nigeria	Jul-89									2		
AFRIQUE EST	Soudan	Jul-92	132,217	47,929	180,146	492,196	193	71	2,149	0		2,278	
	Arabie Saoudite	Sep-90	357,806		357,806		200		220	5	5		
PROCHE ORIENT	Syrie	Déc-88	79,560	22,500	102,060				350	8			
	Yemen RPD	Déc-88	8,500		8,500	2,000	12	4				22	
	Yemen RA	Mar-89	79,650		79,650	45,625	20	10	230			31	
	Jordanie	Sep-90	15,500		15,500		19	40	170	1	5		
	Koweït	Jul-89	60,000		60,000		40			2			
	Quatar	Jul-89	30,000		30,000		30						
	EAU	Jul-89	50,000		50,000		50						
	Oman	Jul-89	40,000		40,000		20		26	2	2		
	Bahreïn	Jul-89	10,000		10,000		10						
	Egypte	Jul-89	15,000	25,000	40,000		50	7					
Turquie	Jul-89									5			



ASSISTANCE ACCORDEE AUX PAYS ET AUX ORGANISATIONS REGIONALES  
1991 ET 1992

Après la fin de l'invasion du Criquet pèlerin en 1989, la communauté internationale des donateurs a continué à fournir son assistance aux pays affectés pour assurer le maintien des activités antiacridiennes pendant la rémission et pour assister les campagnes saisonnières contre les sautériaux. L'assistance suivante a été communiquée à la FAO, et s'élevait à environ 2 millions US\$ en 1991 et, jusqu'à présent, 650.000 US\$ en 1992.

**Algérie**

en 1991: fourniture de 10.000 litres de pesticide à la Mauritanie.

**Allemagne/GTZ**

en 1991: 300.000 US\$ au Tchad, Mali, et Mauritanie pour des pulvérisateurs, heures de vol, vêtements de protection et documentation.

en 1992: 200.000 US\$ aux pays de l'OCLALAV pour la formation. Du pesticide a été fourni à Madagascar.

**Canada/ACDI**

en 1991: 300.000 US\$ pour des pesticides au Mali.

**CEE**

en 1991: Fourniture de quatre véhicules et de 65.000 US\$ d'heures de vol et de per diem pour la Mauritanie.

**Japon**

en 1991: Fourniture de pesticide, véhicules, et pulvérisateurs à la Mauritanie.

**Luxembourg**

en 1991: 430.000 US\$ pour avion dans le Sahel, comprenant la Mauritanie et le Mali.

en 1992: 260.000 US\$ pour avion en Mauritanie et au Niger.

**Norvège**

en 1991: 52.000 US\$ pour pesticide et carburant de véhicule au Mali.

**PNUD**

en 1991: 150.000 US\$ pour pesticide et coût de campagne en Mauritanie et au Mali.

**USAID**

en 1991: 150.000 US\$ pour pièces de véhicule et carburant au Mali.

PROJET DE LUTTE PREVENTIVE CONTRE  
LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST

**I. Génèse du projet :**

- Depuis la fin de l'invasion généralisée 1953-1962, le suivi de la situation acridienne et la lutte préventive en Afrique de l'Ouest (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) étaient assurés par l'OCLALAV, et en Afrique du Nord-Ouest par les Etats eux-mêmes (notamment, le Maroc, l'Algérie et la Lybie) dont la coordination est assurée depuis 1972 par la CLCPANO.
- Les pays membres de l'OCLALAV, confrontés à une situation économique difficile, n'honoraient plus de façon régulière leur contribution à cette Organisation. L'OCLALAV a ainsi connu dès 1970 des difficultés financières qui se sont aggravées à partir de 1980. Depuis cette date, elle n'a pu survivre, poursuivre ses activités sur le terrain, et faire fonctionner son unité aérienne que grâce à un support extérieur appréciable et continu.
- Dans le but d'alléger les tâches de l'OCLALAV, et lui permettre de consacrer tous ses moyens à la lutte contre le criquet pèlerin, la lutte antiavaire a été transférée aux pays membres en 1985, et la lutte contre les sautériaux en 1986.
- Les multiples résolutions du Conseil de l'OCLALAV (février 1987 à Bamako et novembre 1987 à Rome), insistant sur le recouvrement des contributions, n'ont pas été exécutées et la situation financière de cette organisation s'est davantage détériorée. En mars 1988, ledit Conseil décide le transfert dès janvier 1989 de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin aux Etats membres et définit le nouveau mandat de l'OCLALAV: information, formation, coordination et recherche.
- La rémission (ou absence d'invasion) n'a été en grande partie maintenue entre la fin des années 70 et 1986, qu'en raison de conditions écologiques défavorables (sècheresse) à la reproduction du Criquet pèlerin. Celle-ci a d'ailleurs pris des proportions énormes dès que des années pluvieuses se sont succédées (1986, 1987 et 1988) démontrant ainsi l'inertie totale de l'OCLALAV et des Unités Nationales antiacridiennes récemment créées dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad).
- Ces pays ont reçu au cours de la dernière invasion (1987-1989) d'importantes aides matérielles et financières, soit sous forme bilatérale, soit sous forme multilatérale coordonnée par la FAO.
- En 1988, la France et le Canada construisaient entre autres le Centre Antiacridien d'Agadès (Niger). Utilisant les fonds de la Suède, du Danemark, des Pays-Bas, de l'USAID et de la BAD, la FAO réalisait des constructions et/ou aménagements de bases dans les pays sahéliens et fournissait une grande partie des véhicules, insecticides et divers matériels nécessaires aux unités terrestres. D'autres donateurs tels que le Maroc, l'Algérie, la Libye, la Tunisie, l'Allemagne, le Royaume Uni, le Japon, la BID, le PNUD, la CEE et le FIDA fournissaient également plusieurs aides aux pays précités. L'ensemble des donateurs insistaient sur la destination de ces aides: lutte contre le Criquet pèlerin et notamment la lutte préventive.



- Malgré les dispositions prises par les Etats, et les apports des donateurs, les structures nationales n'étaient pas en mesure d'assurer convenablement la lutte préventive. C'est pourquoi, celle-ci a fait l'objet d'un Atelier technique spécifique tenu du 27 au 30 juin 1988 à Nouakchott (Mauritanie), en présence des pays sahéliens et maghrébins ainsi que de nombreux donateurs. L'Atelier a étudié un avant-projet quinquennal sur la lutte préventive estimé à 5,2 millions \$ EU et destiné aux 8 pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest mais où la totalité des apports extérieurs est réservée aux 4 pays sahéliens: Mali, Mauritanie, Niger et Tchad. Il a recommandé la reformulation du projet pour tenir compte des besoins des Pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest concernés.

- Le projet est reformulé par un groupe de travail restreint qui s'est réuni à Rome fin juillet - début août 1988. La deuxième version du projet, évaluée à 22 millions \$ EU dont 14,5 comme apport extérieur, regroupe les 8 pays des deux sous-régions en tant qu'ensemble écologique indissociable et suggère la nomination d'un Directeur-Coordonnateur du projet basé sur le terrain. Après son envoi aux Etats concernés pour approbation, trois pays sahéliens (Mali, Niger et Tchad) ainsi que l'OCLALAV, ont émis des réserves sur certaines composantes du projet.

- Le Conseil d'Administration de l'OCLALAV, réuni en décembre 1988 à N'djaména (Tchad), n'a pas retenu la version de Rome (août 1988). Il a souligné la nécessité de confier la coordination sous-régionale (Sahel) à l'OCLALAV et a insisté sur la prise en compte par le projet de l'ensemble des préoccupations des 10 pays membres de cette organisation.

- En accord avec la FAO, le FIDA est chargé de reformuler encore une fois le projet. Cette troisième version devait prendre en considération aussi bien les remarques citées dans le point précédent que les exigences souvent avancées par les donateurs (participation réelle des pays bénéficiaires, contrôle rigoureux de la gestion des fonds, utilisation au cours des premières années du projet des moyens reçus lors de l'invasion).

- Une mission du Centre d'Investissement de la FAO, financée par le FIDA, a visité en 1989 les pays concernés par la lutte préventive afin de discuter avec chacun d'eux du dispositif à mettre en place et des modalités de son fonctionnement. Le "Rapport de Préparation du Programme Régional de Lutte Préventive contre le Criquet pèlerin", élaboré par cette mission, a été envoyé par le FIDA aux pays bénéficiaires à la fin de 1989.

- D'autre part, le FIDA a préparé en 1990 un Rapport d'Evaluation du projet. En même temps, la FAO a élaboré une quatrième version du Projet qu'elle a fait parvenir début avril 1991 aux Etats suivants: Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Tchad, Tunisie (initialement concernés par les précédentes versions du projet) Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie et Sénégal (nouvellement associés au Projet en vue de satisfaire les nombreuses recommandations du Conseil de l'OCLALAV à ce sujet).

- Entretemps, l'invasion a été jugulée et le retour à la rémission assuré. En revanche, l'intérêt porté par les donateurs à la lutte antiacridienne a subi, à l'image de l'invasion, une certaine régression.

.../...

## II. Situation actuelle du projet :

La FAO a poursuivi ses efforts et ses contacts avec les pays concernés et plusieurs donateurs conformément aux différentes recommandations du DLCC.

- Il en ressort de ses investigations diverses que le réalisme dans l'implantation de ce programme doit primer. Les différentes composantes de l'ancienne version du projet doivent être révisées et le coût du programme quinquennal doit être réduit pour approcher les donateurs et leur soumettre un document judicieux et acceptable.

- Plusieurs objectifs nécessitant des investissements importants ont été retirés du projet afin d'alléger le programme et le concentrer sur la prospection, la formation, la réhabilitation de certaines bases et la prise en charge des frais opérationnels.

Pour ce qui est de la construction de nouvelles bases principales et secondaires, la recherche sur le terrain, le réseau météorologique, la formation de haut niveau à long terme, parmi d'autres grands objectifs; il a été jugé nécessaire de les formuler dans des projets séparés pouvant être soumis à l'assistance bilatérale ou multilatérale par les pays concernés ou par leur organisation régionale.

Au vu de ces éléments, la FAO a convoqué un Groupe technique ad hoc, représentatif de la région occidentale qui s'est réuni à Rome du 14 au 18 Septembre 1992. Ce Groupe a analysé la dernière version FAO et a élaboré un nouveau document qui sera soumis au DLCC et aux donateurs pour appréciation.

## III. Présentation Sommaire de la dernière version du projet :

- Titre du projet : Lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest.
- Pays concernés : Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger et Tchad.
- Financement : le projet est évalué à environ 9.704.500 \$ EU comme apports extérieurs (multidonateurs). Les apports nationaux seraient de l'ordre de 13 millions de \$.
- Durée : 5 ans (phase I).
- Objectifs : Le projet assistera les Pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest dans l'établissement d'un système durable pour assurer la lutte préventive contre le Criquet pèlerin et éventuellement traiter les essaims en provenance d'autres régions. Il devra donc :
  - Créer des Unités Nationales de lutte antiacridienne possédant une capacité suffisante pour mener convenablement la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans les 7 Pays de la région abritant des zones de grégarisation (Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger et Tchad);
  - Renforcer les possibilités de lutte contre le Criquet pèlerin en Gambie, au Sénégal, en Tunisie et au Burkina Faso (pays ne renfermant pas des zones de grégarisation, mais sujets à des attaques sérieuses et précoces en période d'invasion);
  - Renforcer les structures de coordination des deux sous-régions (OCLALAV et CLCPANO);
  - Former le personnel qui sera chargé de la lutte préventive ;

.../...

- Fournir l'appui technique (expertise) aux pays et aux structures sous-régionales de coordination;
- Assurer un meilleur accès aux technologies modernes en matière de lutte préventive;
- Envisager un plan éventuel de mobilisation rapide de fonds additionnels à mettre en oeuvre en cas d'urgence acridienne.

#### **IV. Structure et Coordination :**

Le siège de la FAO (Division AGP) exécutera le projet, en collaboration étroite avec les unités nationales et les deux structures sous-régionales, conformément à ses règles et règlements. Il est prévu :

##### Un comité technique inter-régional composé de :

- un représentant de chacun des sept pays de la Région;
- un représentant de l'OCLALAV;
- un représentant de la CLCPANO;
- la FAO.

Ce comité se réunira une fois par an et sera chargé de :

- examiner les activités accomplies de l'année écoulée;
- examiner les plans de travail et leur financement pour l'année suivante ;

Les rapports, plans de travail et le budget seront transmis au Comité de coordination pour adoption.

Dans le but de mener au mieux la lutte préventive dans la Région avec les moyens dégagés dans le cadre de ce projet et compte tenu des multiples volets que celui-ci intègre, il est retenu la mise en place d'un Comité de coordination composé de :

- un représentant de chacun des sept pays de la Région;
- la FAO;
- les donateurs;
- l'OCLALAV;
- la CLCPANO;
- un représentant du Burkina, de la Gambie, du Sénégal et de la Tunisie, de par leur plus grande vulnérabilité en cas de départ d'invasion.

Ce comité se réunira une fois par an immédiatement après le Comité technique, et sera chargé de :

- assurer le bon déroulement des activités du projet;
- adopter le programme de travail du projet, analyser et évaluer sa mise en application;
- évaluer les besoins financiers pour la mise en place du programme de travail et adopter des ajustements dans le budget.

.../...

Les structures sous-régionales existantes (OCLALAV et CLCPANO) seront renforcées pour assurer la coordination entre les unités nationales des Etats qui en sont membres.

**V. Obligations et conditions préalables :**

**a. Obligations :** (parmi d'autres - voir document)

- Les pays concernés et leurs structures finales doivent donner leur accord de principe pour participer à la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet.
- Création par chaque gouvernement des 7 pays directement concernés par la lutte préventive contre le Criquet pèlerin d'une unité nationale de lutte préventive dotée de personnel, budget de fonctionnement et équipements nécessaires.
- Les pays participants doivent accepter toutes les implications de la coopération et de la coordination. Ils doivent également fournir leur appui aux structures sous-régionales dont ils relèvent.

**b. Conditions :** (parmi d'autres - voir document)

- Chaque pays bénéficiaire accordera, par une directive ministérielle, une autonomie à l'unité nationale de lutte préventive contre le Criquet pèlerin et veillera à la stricte utilisation de ses moyens pour l'objectif qui lui est fixé.
- Les gouvernements obtiendront de la part du personnel formé par le projet l'engagement de servir l'unité nationale pendant une certaine période après leur formation.

E. APPORTS

1. BASE DE CALCUL DES COUTS DU PROJET  
2. RESUME DES COUTS

	Apports Nationaux (dollars E.U.)	Apports extérieur (dollars E.U.)
Personnel	3.450.000	1.881.500
Formation		205.000
Matériel	4.200.000	3.388.000
Locaux	3.398.000	945.000
Frais opérationnels	2.118.000	3.285.000
<b>TOTAL</b>	<b>13.166.000</b>	<b>9.704.500</b>

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
GROUPE TECHNIQUE SUR LE CRIQUET PELERIN  
FAO, Rome 18-20 février 1992

**INTRODUCTION**

La 31ème session du DLCC tenue à Rome du 24 au 28 septembre 1990 a recommandé la création d'un Groupe Technique sur le criquet pèlerin chargé de:

1. étudier et signaler au Comité de lutte contre le criquet pèlerin tous les sujets techniques et scientifiques touchant à la lutte contre le criquet pèlerin;
2. rapporter et conseiller sur les documents spécifiques donnés au Groupe Technique par le DLCC;
3. examiner et assurer le suivi des recommandations du DLCC;
4. conseiller le Secrétariat sur l'ordre du jour pour les prochaines réunions du DLCC.

La première réunion de ce Groupe Technique s'est tenue à Rome du 18 au 20 février 1992.

**PARTICIPANTS**

Ont assisté à cette réunion:

**Membres:** S.S. Bamoffleh (Arabie Saoudite)  
T. Ben Halima (Maroc)  
A.M. Karrar (DLCO-EA)  
M. Shafi (Pakistan)  
L. Soumare (OCLALAV)

**Personnel de la FAO:** J. Roffey  
A. Hafraoui  
N. Mahjoub  
H. Niggemann

## ORDRE DU JOUR

L'Ordre du jour suivant a été adopté:

- Ouverture de la Réunion
- Election du Président et du vice-Président
- Nomination du Rapporteur
- Adoption de l'ordre du jour
- Suivi des recommandations de la 31ème Session du DLCC.
- Position sur les stratégies à entreprendre contre le criquet pèlerin
- Recherches sur le criquet pèlerin
- Formation
- Ordre du jour de la 32ème Session du DLCC
- Présentation des conclusions de la réunion du Groupe Technique au Directeur de la Division, AGP
- Questions diverses
- Date et lieu de la prochaine réunion

## ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

**Président de la Réunion:** T. Ben Halima  
**Vice-Président:** M. Shafi  
**Rapporteur:** L. Soumare

## RESUME DES DISCUSSIONS

L'examen des points de l'ordre du jour a abouti aux conclusions suivantes:

### 1. Suivi des recommandations de la 31ème Session du DLCC

#### 1.1 Création d'un Groupe Technique sur le criquet pèlerin

La présente réunion est l'application de cette recommandation. Toutefois pour des contraintes administratives et de procédure, le Groupe Technique ne s'est réuni jusqu'à présent qu'une seule fois au lieu de deux fois par an comme recommandé.

En vue d'alléger les charges sur le fonds international 9161 le Groupe Technique propose de se réunir une fois par an.

#### 1.2 Associer davantage les scientifiques et les institutions des Pays affectés par le criquet pèlerin aux travaux du Comité Consultatif Scientifique (SAC) PNUD/FAO

Bien que la FAO ait entrepris des démarches pour la mise en application de cette recommandation, le Groupe Technique lui demande d'agir davantage auprès du SAC, pour une plus grande implication dans les activités de ce Comité des ressources humaines et des institutions de recherche disponibles dans les pays affectés par le criquet pèlerin. Ceci permettra de mieux adapter les recherches sur le criquet pèlerin aux réalités de terrain.

Le Groupe Technique a déploré le manque d'informations au niveau des pays et organisations régionales sur les projets retenus par le SAC et a demandé à la FAO de prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à cette situation.

Le Groupe Technique propose que le Président du SAC soit associé à ses travaux. Par ailleurs, le Groupe Technique constate que les relations entre le DLCC et le SAC ne sont pas clairement établies et souhaite les voir nettement définies à l'occasion de la prochaine réunion du DLCC.

.../...

- 1.3 Gestion des stocks d'insecticides et destruction des pesticides obsolètes**  
La FAO a élaboré un projet pour la mise en oeuvre de cette recommandation. Sa première phase d'une durée de deux ans, sera consacrée à l'inventaire et à la gestion des stocks d'une part, et à des essais pilotes de destruction des pesticides obsolètes d'autre part.

Le Groupe Technique estime trop longue la durée de la 1ère phase en raison des informations déjà disponibles et du travail accompli dans ce domaine. Toutefois le Groupe Technique demande au Secrétariat de la FAO de formuler un document élaboré à ce sujet et le soumettre à la prochaine session du DLCC.

- 1.4 L'inscription à l'ordre du jour du DLCC des aspects environnementaux**  
Comme demandé par le DLCC, ce point figure à l'ordre du jour de la 32ème Session du DLCC.

Libelé comme tel, le sujet est vague. C'est pourquoi le Groupe de travail propose la formulation suivante: Effets sur l'environnement des insecticides utilisés dans la lutte antiacridienne. Le Groupe Technique propose au DLCC de faire une recommandation générale instituant la prise en considération de l'aspect environnement dans toutes les activités entreprises dans la lutte antiacridienne.

- 1.5 Formation**  
Cette recommandation a demandé une étude sur les besoins de formation des Etats membres du DLCC et un programme de formation à court et à long terme dont une partie serait financé sur le fonds de dépôt international 9161. Compte tenu des difficultés que la FAO a rencontrées dans l'exécution de cette recommandation et la priorité accordée à la formation de haut niveau, le Groupe Technique demande à la FAO de présenter à la prochaine session du DLCC prévue en juin 1992 un programme de formation de cadres supérieurs en acridologie. Une partie de ce programme sera financé sur le fonds international 9161 à partir de 1993. Les fonds des Commissions FAO ainsi que d'autres sources de financement pourront être utilisés pour compléter ce programme.

- 1.6 Météorologie et télédétection**  
Ce point n'a pas fait l'objet d'une recommandation du DLCC. Néanmoins étant donné l'importance des deux sujets dans la lutte antiacridienne, le Groupe Technique les a examinés et a tiré les conclusions suivantes:

- Il est urgent d'implanter dans les zones grégariennes des stations météorologiques automatiques en nombre suffisant.
- Les cartes d'indice de végétation ne reflètent toujours pas la réalité sur le terrain et arrivent en retard aux pays destinataires. Elles ne peuvent donc pas être exploités. En conséquence le Groupe Technique propose que les recherches se poursuivent dans le domaine de la télédétection tout en associant les pays et les organisations concernés pour une meilleure utilisation de cette technologie.

.../...



**1.7. Commissions Régionales FAO en Asie du Sud-Ouest et au Proche Orient.**  
La recommandation relative au rétablissement du poste du fonctionnaire régional pour la Commission FAO en Asie du Sud-Ouest, maintes fois réitérée, n'a pas été concrétisée.

En outre le poste du fonctionnaire régional pour la Commission FAO au Proche-Orient a été entretemps supprimé.

Le Groupe de travail déplore cette situation préjudiciable au rôle de coordination de la FAO dans le domaine de la lutte contre le criquet pèlerin dans ces deux régions et demande à la FAO de tout mettre en oeuvre pour le rétablissement des deux postes et le fonctionnement adéquat de ces Commissions.

**1.8 Prospections conjointes Indo-Pakistanaïses**

Durant la campagne 1991 il n'y a pas eu de prospections conjointes entre les deux pays comme recommandé par le DLCC.

Le Groupe Technique reconnaît l'importance de ces prospections conjointes et demande que les conditions soient réunies pour leur réalisation d'une façon régulière.

**2. Position sur les Stratégies de lutte à entreprendre contre le criquet pèlerin pendant les périodes de rémission et de recrudescence du fléau**

Il y a en principe deux stratégies de lutte:

- La lutte préventive
- L'élimination des recrudescences du fléau

La première est basée sur l'hypothèse que toutes les populations en voie de grégarisation peut amener à une recrudescence et que la prévention de ces recrudescences signifie la prévention du fléau. Ceci est la stratégie adoptée depuis les années soixante. Elle implique la surveillance étroite de toute activité acridienne et des conditions environnementales en périodes de rémission ainsi que le traitement de toutes les populations grégaires ou en voie de grégarisation. Le désavantage de cette stratégie est l'application de pesticides contre beaucoup de populations qui ne constitueront pas une menace pour l'agriculture.

La deuxième stratégie, l'élimination des recrudescences, est basée sur le fait, que pendant le regain d'activité du criquet pèlerin, une proportion croissante des populations se trouvent sous formes de cibles discrètes (bandes larvaires et essaims). Les risques inhérents à cette stratégie résident dans le fait que des essaims peuvent se former dans des zones inaccessibles et migrer ensuite vers les zones de culture.

Etant donné le retrait de la dieldrine, qui permettait des traitements rapides et efficaces des bandes larvaires de derniers stades sur de grandes superficies, il y a actuellement nécessité d'une réflexion approfondie sur les deux stratégies sus-mentionnées.

Lors des débats du Groupe Technique, des interprétations différentes de ces deux stratégies et des problèmes de terminologie sont apparus. Néanmoins, le Groupe Technique a opté pour une stratégie de lutte préventive qui repose sur les raisons suivantes:

- coûts moins élevés
- faible pollution de l'environnement
- moyens à déployer moins importants.

Toutefois le Groupe Technique a demandé à la FAO de présenter une note détaillée sur les deux stratégies au DLCC à sa prochaine session.

.../...

### 3. Recherche sur le criquet pèlerin

Le Groupe Technique a fait remarquer:

- que la plupart des activités de Recherche sur le criquet pèlerin sont menées dans les pays développés, hors des pays concernés;
- que les pays concernés sont peu ou pas aidés pour le développement de leurs institutions et activités de recherche;
- que généralement les pays concernés ne participent pas au choix des sujets de recherche;
- que les remarques ci-dessus mentionnées ont toujours été faites par le DLCC et que jusqu'à présent aucune voie n'a encore été trouvée pour résoudre ces problèmes et dynamiser la coopération entre les Institutions de Recherche des pays développés et celles des pays en développement dans le domaine de lutte antiacridienne en vue d'améliorer celle-ci.

### 4. Ordre du jour de la 32ème Session du DLCC

Un projet a été présenté par la FAO, examiné et amendé comme suit:

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. La situation acridienne d'octobre 1990 à octobre 1992
  - (a) Criquet pèlerin
  - (b) Autres espèces
6. Les mesures de lutte entreprises
7. Mise en oeuvre des recommandations de la 31ème session du DLCC
8. Rapport du Groupe technique sur le criquet pèlerin
9. Revue du potentiel de lutte existant
10. Assistance fournie aux pays et aux organisations régionales
11. Projet de lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest
12. Rapport du Comité scientifique consultatif FAO/PNUD sur la lutte contre le criquet pèlerin
13. Recherches sur le criquet pèlerin
14. Formation
15. Pesticides obsolètes et périmés. Stock des insecticides et destruction des pesticides obsolètes
16. Aspects environnementaux
17. Fonds fiduciaire 9161: contributions et dépenses
18. Situation des Commissions et des Organisations régionales de lutte antiacridienne
  - (a) Commission pour le Proche-Orient
  - (b) Commission pour l'Afrique du Nord-Ouest
  - (c) Commission pour l'Asie du Sud-Ouest
  - (d) DLCO-EA
  - (e) OCLALAV
  - (f) IRLCO-CSA et suites données aux recommandations formulées à leurs réunions annuelles
19. Autres questions
20. Date et lieu de la prochaine session
21. Adoption du rapport

### 5. PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE LA REUNION AU DIRECTEUR DE LA DIVISION AGP

Au terme des discussions des points prévus à l'ordre du jour, Monsieur Papasolomontos, Directeur de la Division AGP a tenu à rencontrer les membres du Groupe Technique sur le Criquet pèlerin et à s'informer des conclusions de la réunion.

A cet effet, le Président de la réunion, après avoir remercié Mr Papasolomontos de l'intérêt qu'il porte à la question acridienne, a exposé les résultats des travaux en mettant plus particulièrement l'accent sur les points suivants:

.../...

- Formation de haut niveau: le rôle capital que doit jouer ce type de formation dans l'amélioration de tous les aspects ayant trait à la lutte antiacridienne a été fortement souligné. Il a été en outre précisé que sans cette formation toute autre action dans ce domaine ne constituerait qu'un palliatif qui ne servirait en rien l'avenir de la lutte antiacridienne.
- Recherches: associer les pays concernés aussi bien au choix des sujets à traiter qu'à leur réalisation est l'unique voie pouvant assurer la réussite et la pérennité de ces recherches. Un appel pressant a été lancé aux donateurs finançant et/ou participant aux recherches sur les acridiens en vue de favoriser l'émergence d'un véritable partenariat susceptible de garantir le succès souhaité dans ce domaine.
- Coopération à l'échelle régionale: la lutte antiacridienne ne peut être rationnellement conduite que si les responsabilités aux différents niveaux de sa gestion sont pleinement remplies. Tant au niveau national, qu'au niveau régional, les difficultés énormes qui existent actuellement ne font que retarder la solution du problème acridien. Cet état de fait a pour origine l'application peu rigoureuse de la stratégie adoptée par la FAO et les pays concernés depuis près d'un demi-siècle. Aussi est-il nécessaire et urgent d'y remédier en faisant valoir un esprit nouveau visant la réalisation de cette stratégie. Dans le cas contraire, la FAO, qui a toujours assuré la coordination de la lutte antiacridienne à l'échelle internationale, verrait son rôle de plus en plus réduit et risquerait même à court ou à moyen terme de voir malheureusement cette responsabilité lui échapper.

Mr Papasolomontos a suivi avec intérêt l'exposé fait par le Président de la réunion et a prononcé une brève allocution dans laquelle il a traité des points soulevés.

Concernant la formation de haut niveau, Mr Papasolomontos a souligné la priorité qui doit lui être accordée et a promis que la FAO mettrait tout en oeuvre pour réaliser ce type de formation.

Pour ce qui est des recherches sur le Criquet pèlerin, Mr Papasolomontos a fait part de la nécessité d'une participation plus active des pays concernés tant au niveau du SAC que sur le terrain.

Enfin, au sujet des difficultés que connaissent les Commissions Régionales, Mr Papasolomontos, tout en soulignant l'importance du rôle joué par ces dernières, a précisé que les difficultés financières que connaît l'Organisation ne permettent pas dans l'immédiat d'apporter le soutien souhaité à ces Commissions.

## 6. QUESTIONS DIVERSES

### **Projet de lutte préventive contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest.**

Ce projet, d'une durée de 5 ans, a été reformulé par la FAO et examiné par les pays concernés et les bailleurs de fonds en mai 1991.

Sur la base des observations des pays bénéficiaires la FAO a fait une nouvelle reformulation.

Le Groupe Technique a demandé que cette nouvelle reformulation soit soumise à l'appréciation des pays concernés avant de la présenter aux bailleurs de fonds, et a fait remarquer que le compte rendu de la réunion de mai 1991 ne reflète pas entièrement les points de vue des participants.

Par ailleurs la FAO a élaboré un programme à court terme de surveillance des zones grégarigènes des pays du Sahel pour la seule campagne 1992.

Compte tenu de l'urgence de l'exécution de ce programme, le Groupe Technique a demandé à la FAO de prendre les dispositions nécessaires quant à son financement dans les délais requis.

## 7. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Groupe Technique propose que sa prochaine réunion se tienne à Rome à une date qui sera fixée par la FAO.

BAREME DES CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS AU FONDS DE DEPOT  
 INTERNATIONAL-POUR-LE-CRIQUET-PELERIN  
 N° 9161 (MTF/INT/008/MUL)

<u>PAYS</u>	<u>CONTRIBUTION (\$ E.-U.)</u>
Afghanistan	3 480,00
Algérie	7 700,00
Bahreïn	920,00
Cameroun	2 780,00
Tchad	3 520,00
Djibouti	1 120,00
Egypte	5 740,00
Ethiopie	4 320,00
Gambie	2 420,00
Ghana	3 280,00
Inde	20 000,00
Iran	20 000,00
Iraq	7 440,00
Jordanie	3 420,00
Kenya	3 580,00
Liban	3 060,00
Libye	10 640,00
Mali	3 600,00
Mauritanie	2 900,00
Maroc	5 360,00
Niger	3 760,00
Nigéria	8 940,00
Oman	2 100,00
Pakistan	6 520,00
Qatar	1 760,00
Arabie saoudite	20 000,00
Sénégal	3 520,00
Somalie	3 500,00
Soudan	3 980,00
Syrie	4 520,00
Tunisie	4 460,00
Turquie	14 460,00
Ouganda	3 380,00
Emirats arabes unis	4 600,00
Yémen	6 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>207 300,00</b> =====

Projet interrégional de lutte contre le criquet pèlerin

Etat des contributions au 31 août 1992  
(dollars E.-U.)

Etats Membres	Contributions à recouvrir au 31.12.1991	Contributions dues pour 1991-1992	Contributions reçues au 31.8.1992	Contributions à recouvrir au 31.8.1992
AFGHANISTAN	6 960,00	3 480,00		3 480,00
ALGERIE	7 700,00	7 700,00	6 960,00	7 700,00
BAHREIN	1 840,00	920,00	7 700,00	7 700,00
CAMEROUN	19 907,00	2 780,00		2 760,00
TCHAD	44 280,00	3 520,00		22 687,00
EGYPTE	0,00	5 740,00		47 800,00
ETHIOPIE	40 100,94	4 320,00		5 740,00
FRANCE				44 420,94
(DJIBOUTI)	12 180,00	1 120,00		13 300,00
GAMBIE	21 780,00	2 420,00		24 200,00
GHANA	6 575,00	3 280,00		9 855,00
INDE	70 000,00	20 000,00	20 000,00	70 000,00
IRAN	181 800,00	20 000,00		201 800,00
IRAQ	66 960,00	7 440,00		74 400,00
JORDANIE	6 997,00	3 420,00		10 417,00
KENYA	33 294,41	3 580,00		36 874,41
LIBAN	10 444,79	3 060,00		13 504,79
LIBYE	56 840,00	10 640,00		67 480,00
MALI	15 613,00	3 600,00		19 213,00
MAURITANIE	37 725,09	2 900,00		40 625,09
MAROC	5 360,00	5 360,00		10 720,00
NIGER	35 640,00	3 760,00		39 400,00
NIGERIA	40 549,61	8 940,00		49 489,61
OMAN	2 100,00	2 100,00		4 200,00
PAKISTAN	6 520,00	6 520,00		6 520,00
QATAR	14 910,00	1 760,00		14 910,00
ARABIE				
SAOUDITE	20 000,00	20 000,00		20 000,00
SENEGAL	34 246,42	3 520,00		37 766,42
SOMALIE	30 774,77	3 500,00		34 274,77
SOUDAN	9 265,70	3 980,00		13 245,70
REPUBLIQUE				
ARABE SYRIENNE	46 710,00	4 520,00		51 230,00
TUNISIE	26 316,44	4 460,00	14 480,00	30 776,44
TURQUIE	14 480,00	14 480,00		14 480,00
UGANDA	23 660,00	3 380,00		27 040,00
EMIRATS				
ARABES UNIS	23,80	4 600,00		4 623,80
YEMEN	(5 764,53)	3 580,00		(2 184,53)
YEMEN	23 960,00	2 920,00		26 880,00
<b>TOTAL</b>	<b>975 513,97</b>	<b>207 300,00</b>	<b>77 420,00</b>	<b>1 101 813,97</b>
	*****	*****	*****	*****

## FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL 9161

Budget et état comptable (\$ E.-U.)

Recettes	Budget annuel approuvé	Dépenses 1990	Engagements/ dépenses 1991
Solde reporté de l'exercice précédent		200 053	303 760
Contributions des Etats Membres (y compris intérêts)	207 300	145 866	193 510
<b>TOTAL</b>	<u>207 300</u>	<u>345 919</u>	<u>497 270</u>
<u>Dépenses</u>			
1100 Services d'experts et de consul- tants internationaux	35 000	1 733	1 913
1300 Assistants administratifs	5 000	3 347	-2
1700 Consultants nationaux	-	-	4 976
2000 Voyages officiels	23 000	24 143	32 835
3000 Contrats	20 000	-	-
4000 Dépenses générales de fonctionnement	5 000	9 095	28 515
5000 Matériel non durable	35 000	197	684
6000 Matériel durable	35 000	-	1 450
8000 Bourses, formation	50 000	-	27 689
9100 Frais de gestion des projets (13%)	23 790	3 644	12 746
<b>TOTAL dépenses</b>	<u>206 790</u>	<u>42 159</u>	<u>110 806</u>
Solde non alloué	510	303 760	386 464

FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL 9161

Ventilation des dépenses 1990 et 1991 (chiffres définitifs)

	Dépenses 1990	Dépenses 1991
<b>1100 <u>Services d'experts et de consultants internationaux</u></b>		
Consultant (programme d'essai de pesticides) solde 1989	1 733	
Consultant criquet pèlerin (Rome, septembre 1991)	-----	1 913
Total partiel	1 733	1 913
<b>1300 <u>Personnel de soutien administratif</u></b>		
Heures supplémentaires (réunion DLCC, juin 1990)	149	
Interprètes (réunion DLCC, juin 1990)	2 902	-2
Plantons (réunion DLCC, juin 1990)	296	-----
Total partiel	3 347	-2
<b>1700 <u>Consultants nationaux</u></b>		
Equipe nationale pendant un mois (prospection sur le criquet pèlerin au Mali)		4 976
Total partiel		4 976
<b>2000 <u>Voyages officiels</u></b>		
Visite du Fonctionnaire régional pour l'Afrique du Nord-Ouest au siège de la FAO à Rome (mars 1990)	873	
Réunion du Comité consultatif technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, Rome, juin 1990	4 268	
Voyage au Royaume-Uni pour réparation d'ordinateurs	200	
Réunion DLCC, Rome, septembre 1990	21 970	
Réunion sur les stratégies de substitution dans la lutte contre le criquet pèlerin, Royaume-Uni, décembre 1989 (fonctionnaires siège FAO)	491	

Recouvrement des dépenses de voyages	-3 659	
Réunion technique d'experts OCLALAV, janvier 1991 (fonctionnaires siège FAO)		3 784
Réunion de donateurs sur DLCO-EA, janvier 1991 (fonctionnaires siège FAO)		4 408
Visite technique Minagri (UAE) et antenne régionale à Djedda (fonctionnaires siège FAO)		4 984
Réaménagement du projet de lutte préventive contre le criquet pèlerin (débat technique avec AFB Côte d'Ivoire, Niger)		4 199
Réunion du Groupe d'arbitrage sur les pesticides		3 628
Recouvrement frais de voyage		-3 060
Divers		358
Atelier sur les services de protection des végétaux, Montpellier, juin 1991 (fonctionnaires siège FAO)		620
Conseil DLCO, Nairobi, juillet 1991 et Atelier de lutte contre le criquet pèlerin, Lusaka (fonctionnaires siège FAO)		5 551
Réaménagement du projet de lutte préventive contre le criquet pèlerin (débat technique avec quatre pays en première ligne), septembre 1991 (fonctionnaires siège FAO)		6 783
Réunion du Comité de consultation scientifique, New York et CGLR, Washington, octobre 1991		3 894
Recouvrement frais de voyage		-2 314
	-----	-----
Total partiel	24 143	32 835
<b>4000 <u>Dépenses générales de fonctionnement</u></b>		
Réparation d'ordinateurs	569	
Réunion sur la publication du rapport DLCC	8 405	
Dépenses de représentation (réunion DLCC)	62	
Divers	59	85



Prospection et lutte antiacridiennes en Mauritanie		7 979
Frais de mission d'un consultant sur le criquet pèlerin (Mali)		1 217
Prospection et lutte contre le criquet pèlerin et les sauteriaux (Tchad)		17 686
Frais d'expédition (documents)		18
Frais d'inscription (Ethiopie) pour un stage de formation, Nairobi (novembre 1991)		700
Dépenses pour véhicules (1989)		58
Frais bancaires (fonds de dépôt)	-----	772
Total partiel	9 095	28 515
5000 <u>Matériel non durable</u>		
Fournitures de bureaux (imprimante)	197	
Achat de 5 batteries pour l'Ouganda		473
Achat de 10 exemplaires du Bulletin n° 5 sur les sauteriaux sahéliens (siège FAO)	-----	211
Total partiel	197	684
6000 <u>Matériel durable</u>		
Achat d'émetteurs-récepteurs pour la Tunisie	-----	1 450
	-	1 450
8000 <u>Bourses et formation</u>		
Commission des bourses pour l'Afrique du Nord-Ouest <sup>1</sup>		5 939
Intervention de l'Equipe spéciale du Maghreb au Niger (Equipe algérienne), août-octobre 1991		21 750
Total partiel	-	27 689
9100 <u>Frais de gestion des projets (13 pour cent)</u>	3 644	12 746
	=====	=====
TOTAL GENERAL	42 159	110 806

<sup>1</sup> Dépense imputée par erreur au TF 9161 (DLCC); virée au TF 9161 (à la demande de la Commission pour l'Afrique du Nord-Ouest); sera comptabilisée sur 1992.

## FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL 9161

Ventilation des dépenses et des engagements 1992 au 31 juillet 1992

	Engagements/Dépenses au 31.7.92
<b>1100 <u>Experts et consultants internationaux</u></b>	
Consultant criquet pèlerin (préparation de documents sur le criquet pèlerin) siège FAO, septembre-octobre 1992	4 244
Contrat d'auteur (M. Chara) pour la préparation de documents sur la situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest	6 000
	-----
Total partiel	10 244
<b>1300 <u>Personnel de soutien administratif</u></b>	
Heures supplémentaires (réunion du Groupe technique, février 1992)	61
Interprètes (réunion DLCC, octobre 1992)	7 000
Plantons (réunion sur la télédétection, mai 1992)	233
Plantons (réunion DLCC, octobre 1992)	331
	-----
Total partiel	7 625
<b>2000 <u>Voyages officiels</u></b>	
Groupe d'arbitrage sur les pesticides (1991)	163
Voyage d'un technicien de laboratoire tunisien pour stage de formation à Varian, Belgique	2 374
Groupe de travail sur le criquet pèlerin, Rome, février 1992	14 422
Visite d'un expert acridien (Royaume-Uni) au siège de la FAO pour mettre au point l'Atlas "DL Habitat Atlas"	8 128
Prospections acridiennes dans le nord de la Mauritanie, mai 1992	5 262
Réunion sur le projet de lutte préventive contre le criquet pèlerin, Rome, septembre 1992	11 264
	-----
Total partiel	41 613

3000 Contrats

Lettre d'entente avec AGRHYMET, Niger, pour la fourniture de cartes de la végétation	3 200
Lettre d'entente avec le service météorologique de Bracknell, Royaume-Uni, pour une étude sur l'invasion de criquets pèlerins en Egypte et au Soudan	1 950 -----
Total partiel	5 150

4000 Dépenses générales de fonctionnement

Dépenses générales de fonctionnement	1 444
Interprètes (réunion DLCC), Rome, octobre 1992	5 850
Publication du rapport de la réunion technique sur le criquet pèlerin	1 500
Frais de représentation (réunion sur la télédétection) Rome, mai 1992	100
Frais de représentation (réunion du Groupe technique sur le criquet pèlerin (février 1992)	274
Coût de l'expédition du bulletin OCLALAV aux pays du Sahel	10 000
Achat de pneus	2 798
Divers	80 -----
Total partiel	22 046

5000 Matériel non durable

Fournitures de bureau (siège)	300 -----
Total partiel	300

6000 Matériel durable

Achat de données satellites NOAA pour le siège de la FAO	7 000
Achat de matériel informatique (siège FAO)	1 079
Frais d'expédition	86 -----
Total partiel	8 165

8000	<u>Bourses et formation</u>	
	Frais de stage d'un technicien tunisien à Varian, Belgique	2 800
	Divers	90 -----
	Total partiel	2 890
9100	<u>Dépenses de fonctionnement des projets</u> <u>(13%)</u>	6 132 =====
	Total (provisoire)	104 165
	Solde non alloué	282 299
	Contributions des Etats Membres (y compris intérêts) (au 31.7.1992)	84 940
	Solde disponible (31.7.1992)	367 239 =====

**RESUME DES ACTIVITES DU SECRETARIAT  
DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN  
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST AU COURS DE L'ANNEE 1992**

Les activités menées par le Secrétariat de la Commission durant l'année 1992 ont couvert les principaux centres d'intérêt suivants :

- Gestion du Secrétariat de la Commission sur les plans technique, administratif et financier.

- Préparation de la réunion du Comité Exécutif de la Commission tenue à Alger du 24 au 29 Avril 1992, et de la présente session de la Commission.

- Suivi de l'exécution des décisions et recommandations prises par la Commission à sa 17ème session et au cours de la dernière réunion du Comité Exécutif.

**ACTIVITES DE L'OCLALAV**

(Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et Lutte Antiaviaire)

**I. ACTIVITES EN 1991**

**- Situation acridienne**

Concernant aussi bien le Criquet pèlerin que les sautériaux, la situation acridienne a été relativement calme dans l'ensemble de la Sous-région en 1991 malgré quelques importantes pullulations de sautériaux constatées dans certains Pays membres et l'augmentation des populations résiduelles de Criquet pèlerin dans les aires grégarigènes.

Peu d'informations sur le Criquet pèlerin parviennent du Mali et du Niger à cause de l'insécurité existant dans ces pays.

Le Criquet puant (*Zonocerus variegatus*) présent surtout dans les zones humides (Côte d'Ivoire, Cameroun, Bénin) cause d'importants dégâts aux cultures.

**- Oiseaux granivores**

Ils constituent une grande calamité dans beaucoup de Pays membres notamment dans la Vallée du Fleuve Sénégal, le Delta Central du Niger, le Bassin du Lac Tchad.

- Rongeurs

Ils occupent une place de plus en plus importante parmi les déprédateurs des cultures à cause des dégâts qu'ils occasionnent.

- Information acridiennes

Comme à l'accoutumée, l'Organisation a assuré en 1991 la collecte, l'analyse et la diffusion, sous forme de bulletin, des informations acridiennes dans la Sous-région et vers les Organisations et Institutions spécialisées concernées.

- Formation

Au cours des décennies passées, l'OCLALAV a organisé, grâce à l'aide extérieure, de nombreux cours de formation en acridologie au bénéfice des agents de terrain de la Protection des Végétaux des Pays membres.

Malheureusement en 1991, aucune session de formation n'a été organisée par manque de financement.

- Recherche

Elle a été limitée aux essais d'insecticides sur les sauteriaux. En 1991 ces essais ont porté sur cinq produits donnés par des firmes agropharmaceutiques.

Les rapports sur les résultats obtenus ont été distribués au niveau des Pays membres de l'Organisation et des sociétés ayant fourni les insecticides.

- Coopération et aides extérieures

L'OCLALAV poursuit ses efforts auprès des Donateurs et appuie la FAO pour la mise en oeuvre du Projet Inter-régional de Lutte Préventive Contre le Criquet Pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest.

II. PROGRAMME POUR 1992

L'exécution du programme 1992 déjà en cours dépendra, en majeure partie, de la disponibilité des ressources financières extérieures, les contributions des Etats membres ne supportant que les salaires du personnel et les frais de fonctionnement de l'Organisation.

Il est composé de trois volets :

- Information
- Formation
- Recherche

## ACTIVITES DU DLCO-EA

### ( 1 ) Résumé des opérations du DLCO-EA contre le " Quelea" et la Chenille Légionnaire de 1991, 1992 jusqu'à Août 1992

Ravageur	Surface Ha.	Produits chimiques Lts.	Heures de vol
Quelea	2,664 (+)	7,006	262:05
Chenille Légionnaire	29,708	16,975	85:50
<b>TOTAL</b>	<b>32,372</b>	<b>23,981</b>	<b>347:55</b>

Succès des opérations aériennes du DLCO-EA montées contre les "armyworm" et les Quelea" en Ethiopie, Tanzanie et au Kenya.

### 2. Restructuration du DLCO-EA (Nouvel Organigramme)

Au cours de la 37ème Session Régulière du DLCO-EA du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Addis Ababa le 27-28 Juillet 1992, un Organigramme révisé de l'Organisation pré-citée a été présenté par la Direction du DLCO-EA au Conseil des Ministres. Le Conseil a approuvé l'Organigramme. Certains postes ont été supprimés, d'autres créés mais congelés avec des postes vacants. Le Conseil élu de façon unanime a élu à son tour Dr. A.H.M. Karrar comme Directeur de l'Organisation prenant fonction immédiatement. Un total de 75 "locaux" et 10 "régionaux" ont été licenciés et 8 personnes sont partis en retraite. Cela porte à 157 le nombre total de personnes contre 260 les années précédentes.

### 3. Réduction du Budget

A cause de la situation économique des états membres de l'Organisation, le budget du DLCO-EA a diminuer de façon continue depuis 1990. Le budget pour 1990/91 était de 4,277.00 US\$ et pour 1991/92 de 3,467.232.00 US\$ et le budget actuel de 1992/93 est de 2,804,000.00. Par conséquent, une réduction de près de 1.5 million US\$ dans une période de deux ans seulement. La réduction résulte de la restructuration de l'Organisation et des diverses mesures d'austérité prises par la Direction.

## ACTIVITE DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS LA REGION DU SUD OUEST ASIATIQUE

1 ) La Commission a pris note des activités qui ont été soutenues par les fonds de la Commission durant les deux dernières années. Ces dernières comprennent la fourniture de l'équipement au Pakistan et à l'Inde, l'assistance à ces pays pour des prospections frontalières spéciales et des bourses de voyage.

2 ) La Commission a discuté en détail les activités proposées de la Commission dans la région et a décidé d'une allocation de fonds provenant du Projet TF 9123. Les activités suivantes ont été approuvées :

a) Recherche :

La Commission a recommandé que les Pays Membres propose des projets de recherche adéquates sur le développement de stratégies alternatives pour la lutte contre le Criquet pèlerin en ce qui concerne le financement par le PNUD. Les propositions de recherche peuvent inclure les études sur l'effet des régulateurs de croissance comme remplacements potentiels du dieldrin pour la lutte contre le Criquet pèlerin et également sur le développement microbien/botanique des pesticides. Les projets ainsi formulés doivent être présentés à la FAO, Rome, pour étude par le Comité scientifique consultatif qui devrait se réunir en Octobre 1991. La Commission a conseillé que la provision soit faite sous le projet Trust Fund 9161 pour un scientifique venant respectivement d'Inde et du Pakistan pour participer aux essais de terrain sur les régulateurs de croissance des insectes prévus au Mali/Niger en fin 1991.

b) Formation :

La Commission a recommandé l'intensification des activités de formation du personnel acridien dans les pays membres dans l'éventualité d'un départ à la retraite d'un grand nombre de personnes et le développement d'une nouvelle technologie. Dans ce contexte les programmes de formation suivants ont été acceptés :

(i) Réparation et Entretien Radio :

Il a été recommandé que deux cours de formation sur la réparation et l'entretien des radios soient aménagés, respectivement en Inde et au Pakistan pendant 15 jours au profit du personnel acridien. La formation au Pakistan pourrait se dérouler dans un futur proche. Cependant, la formation en Inde ne devrait se mettre en place qu'une fois les nouveaux équipements radio fournis par la FAO. Le cours de formation en Inde pourrait accueillir trois stagiaires venant d'Afghanistan. Il a été recommandé que voyage et perdiem pour le personnel venant de l'extérieur du pays soit pris du projet TF 9161 et pour les stagiaires locaux du projet TF 9123. Afin de couvrir la dépense locale \$ 2000 chacun sera payé par les fonds des Commissions en Inde comme au Pakistan.

(ii) Téledétection :

Il a été recommandé qu'un candidat de chaque pays membre devrait être formé au Centre de Téledétection à Rome. On a demandé à la FAO de trouver des fonds autres que ceux issus du projet TF 9123.

(iii) Formation de base dans la lutte acridienne :

La Commission a recommandé qu'au bénéfice du personnel du Service de la Protection des Plantes en Afghanistan un cours de formation de base dans le travail acridien pour 15 à 20 personnes soit prévu en Afghanistan avec deux formateurs venant d'Inde pendant une période de quatre semaines. Voyage et perdiem seront supportés par la Commission et la dépense locale par le Gouvernement Afghan.

(iv) Atelier de formation régional en Inde :

La Commission a exprimé son approbation à la proposition de la FAO concernant la conduite d'un atelier régional de formation sur l'étude du Criquet pèlerin et la lutte UBV pour les pays membres en Inde pour un total de 15 candidats (4 venant d'Inde, Pakistan et Iran et 3 d'Afghanistan). Dans le cas où le nombre des candidats proposé n'est pas proposé par l'Iran et l'Afghanistan, le quota non utilisé



sera utilisé par l'Inde et le Pakistan. Une aide de US\$ 1000 sera extraite du projet TF 91 23 afin de couvrir des dépenses accessoires.

(c) Téledétection :

(i) Cartes des habitats:

Le Secrétaire a exposé à la Commission la préparation en cours par la FAO de l'Atlas sur les habitats du Criquet pèlerin. Il a assuré qu'un nombre suffisant de copies seraient envoyées à tous les pays membres.

(ii) Spécialiste en téledétection :

Les délégués de l'Inde a fait appel à la Commission pour consolider le Laboratoire de Téledétection à Jodhpur. Le Spécialiste qui devrait visiter l'Inde étudiera les moyens et les compétences en téledétection disponibles au Laboratoire de Téledétection à Jodhpur. Il guidera les experts indiens sur l'utilisation des données en téledétection en service pour la surveillance et la prévision acridienne.

(d) Prospection conjointe et spéciale frontalière :

La Commission a recommandé que la somme de US\$ 1.871 soit donnée à l'Inde, et qu'une somme de US\$ 5.000 soit donnée au Pakistan pour l'année 1991, pour conduire des prospections frontalières. Une somme de US\$ 6.000 a été accordée pour des prospections frontalières entre le Pakistan et l'Iran.

(e) Equipement :

La Commission a donné son accord pour la fourniture de quatre véhicules et la fourniture de 20 HF kits radio (15 AC et 5 DC) à l'Inde. De plus la Commission a recommandé que deux machines de fax pour l'Inde soient livrées, une à Jodhpur et l'autre à Faridabad. La Commission a aussi recommandé que la proposition prévoit une somme s'élevant jusqu'à US\$ 10.000 afin d'amplifier la formation et augmenter les équipements de laboratoire au Centre Local d'Investigations sur les Locustes à Bikaner et une somme équivalente soit donnée au Pakistan pour l'achat d'une photocopieuse et d'un ordinateur avec imprimante et accessoires. L'aide à l'équipement pour l'Inde et le Pakistan a été approuvée pour une somme de US\$ 75.000 chacun. Ils pourraient augmenter le nombre d'éléments à condition que la somme allouée ne soit pas dépassée. Il a aussi été recommandé que les véhicules et le matériel de camping comprenant des tentes, des sacs de couchage, etc., soit fournis par l'Afghanistan afin de faciliter les études sur le terrain, s'élevant à US\$ 20.000. Si tous les besoins ne sont pas couverts, il a été recommandé que FAO recherche d'autres fonds supplémentaires. Le Gouvernement Afghan fournira une liste complète des besoins à la FAO.

f) Fournitures :

Le délégué de l'Iran a demandé la fourniture de 15MT de fénitrothion 96% d'UBV afin de couvrir leurs besoins pour la lutte antiacridienne. Il a été recommandé que cela soit couvert par le Fond Fiduciaire Japonais.

g) Voyages d'étude :

On a ressenti le besoin de donner la chance au personnel acridien au sein des pays membres de faire des voyages d'étude à l'intérieur de la région afin d'améliorer leur connaissances et leurs aptitudes. Une somme de US\$ 7.000 a été accordée a cette fin pour 1991-92. Les propositions pour les voyages d'étude doivent être envoyées pour approbation au Président du Comité Exécutif au travers du Secrétariat.